

Sale temps pour l'ambassadeur du Mali à Ouaga : Amadou Soualé entendu au Pôle économique pour "malversations financières" de près de 2 milliards Fcfa

MALI

559

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 09 MARS 2020

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Mali : Mahmoud Dicko, au-dessus des lois ?



Bras de fer Cour Constitutionnelle - CNID - FYT : Manassa au garde à vous !



Législatives 2020 : Le FSD tire la sonnette d'alarme

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie

Une	Mali : Mahmoud Dicko, au-dessus des lois ?	P.4
Brèves	Nioro du Sahel : Publication d'une photothèque mémorielle	P.10
	Cérémonie à l'AGETIC : L'inauguration de la salle Mamadou Iam Diallo	P.10
	Micro finance : Un outil précieux malgré les difficultés	P.11
	Communiqué sur l'accident de la circulation routière entre deux véhicules de transports urbains	P.11
	Violences basées sur le genre : A Koulikoro, les femmes veulent mettre fin au phénomène	P.12
	Insécurité au Mali : Mondoro après la riposte des FAMA	P.12
	Canicule au Mali : Une période pénible pour les enfants et les personnes âgées	P.12
	Gala 2020 : Trophées de reconnaissance	P.13
	Burkina Faso : L'Affaire UITS se complique	P.13
	Coronavirus en Chine : Le CSDM marque son soutien au peuple chinois à travers son ambassade au Mali	P.13
Actualité	Reprise des Cours dans les Etablissements Publics : Les initiatives se multiplient	P.15
	Autonomisation des Femmes : Réhabilitation du centre d'auto promotion de la femme	P.16
	Sale temps pour l'ambassadeur du Mali à Ouaga : Amadou Soualalé entendu au Pôle économique pour "malversations financières" de près de 2 milliards Fcfa	P.17
	Lutte contre le coronavirus : L'Etat renforce les mesures	P.18
Politique	Bras de fer Cour Constitutionnelle – CNID – FYT : Manassa au garde à vous !	P.20
	Législatives 2020 : Le FSD tire la sonnette d'alarme	P.22
	Maitre Mountaga Tall sur l'état du Mali : «Je pense que, ceux comme moi, qui se sont battus pour instaurer cette démocratie, n'ont pas le droit de tourner le dos, et de laisser le Mali dans cette situation» a-t-il déclaré, sur Renouveau TV	P.24
	La Coalition pour l'Azawad (CPA) : Les raisons de la radiation de son secrétaire général	P.25
	Makan Koné sur les promesses du président : Que vaut la parole d'IBK ?	P.26
Culture & société	8 mars, Journée Internationale de la Femme : Portrait de Mme Niagaté, paysanne et fière dans la peau	P.27
	Promotion de la culture : L'orchestre Kéné Stars de Sikasso doté de nouveaux instruments de musique par Mme le ministre de la culture	P.28
International	Côte d'Ivoire : Guillaume Soro réagit à l'annonce d'Alassane Ouattara	P.29
	Arrestation des leaders du FNDC : Jean-Luc Mélenchon les galvanise	P.29
Sport	Patrice Beaumelle, ancien adjoint de Renard : Nouveau sélectionneur de la Côte d'Ivoire	P.30

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Maliennne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampike@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.11



P.16



P.25





Mali : Mahmoud Dicko, au-dessus des lois ?

La République a été bafouée et la Justice discréditée lors de ce qu'on appelle maintenant « l'affaire Mahmoud Dicko ». Après l'appel à l'insurrection de Mahmoud Dicko, le Procureur près le Tribunal de Grande Instance de la Commune V avait demandé au Juge d'ouvrir une enquête préliminaire contre l'imam. Convoqué pour être entendu par le Juge le mardi, 03 mars 2019, Mahmoud Dicko a précipitamment reçu la visite de Tiébilé Dramé, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, et s'est vu présenter les excuses de la République lui qui a appelé à l'insurrection populaire contre le pouvoir et lui signifier que la convocation de la Justice était annulée. IBK venait de se rabaisser au plus bas là où le pouvoir aurait dû montrer toute sa force et sa détermination devant ce qui apparaît comme le plus grand défi contre sa légitimité. Mais le pouvoir judiciaire vient de relever la tête et entend, contre vents et marées, poursuivre l'imam pour ses propos insurrectionnels. L'affaire Dicko sera donc relancée n'en déplaise à IBK.

On s'en souvient, ce n'est pas la première fois que le pouvoir d'IBK s'immisce gravement dans une affaire de Justice en cours au Mali. En effet, en 2017, lors de « l'Affaire Ras Bath » quand le nommé Mohamed Youssouf Bathily dit Ras Bath avait tenu des propos jugés démoralisants et démobilisateurs pour l'armée malienne engagée dans la guerre contre le terrorisme, le pouvoir d'IBK s'était mêlé à l'affaire. Le non-lieu prononcé à l'époque avait conduit à la démission

du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux d'alors, Me Mamadou Ismaila Konaté, qui dans sa lettre au Président de la République avait écrit : « le pouvoir a décidé de se sauver sans la République ». Une seconde fois, dans l'affaire dite des « bérêts rouges », le pouvoir avait décidé de surseoir au procès du putschiste Amadou Haya Sanogo prétextant que le ministre de la Défense cité à comparaître ne pouvait se soustraire à ses obligations en démissionnant sans compromettre la stabilité des troupes engagées sur le terrain de la lutte contre le terrorisme. La dernière immixtion de l'exécutif dans le domaine du judiciaire est celle de l'affaire Dicko.

Comme dans l'affaire Amadou Haya Sanogo, les Syndicats de la Magistrature viennent, dans un communiqué conjoint, de protester vigoureusement contre le pouvoir exécutif en dénonçant





son immixtion dans une affaire judiciaire en cours. En effet, le Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM) et le Syndicat Libre de la Magistrature (SYLIMA) déclarent dans leur communiqué conjoint ce qui suit : « Le SAM et le SYLIMA, tout en attirant l'attention des maliennes et des maliens sur l'état actuel de fragilité extrême de notre République et de nos Institutions, font observer que ce regrettable dysfonctionnement de l'appareil judiciaire est dû d'une part à l'incivisme de quelques citoyens et, de l'autre, à l'immixtion intolérable du Gouvernement de la République dans les affaires judiciaires alors qu'il se devait tout simplement de réunir les conditions requises pour que force ne reste qu'à la loi et à elle seule ». Ainsi, poursuit le communiqué conjoint, le SAM et le SYLIMA prennent « à témoin le Peuple souverain du Mali de cette posture antirépublicaine du Gouvernement qui conduit inéluctablement ainsi notre Nation à une issue certes inconnue mais certainement malheureuse ».

Comme pour anticiper sur les protestations des syndicats de la Magistrature, le Gouvernement du Mali, à travers l'Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM), a interviewé l'imam Dicko qui s'est totalement dédit quand le journaliste lui a rappelé qu'il avait appelé à la violence. Les Maliens n'en reviennent pas encore et se demandent comment un imam peut ouvertement dire des contre-vérités sur les antennes de la télévision nationale quand tout le pays et le monde entier l'ont entendu dire en bamanankan « armez-vous qui de bâtons qui de haches ! Nous sommes 20 millions, il y en a qui mourront parmi nous mais nous allons prendre notre destin en main ! ». Mahmoud Dicko est un pantin. Il l'a démontré en affirmant que c'est le chérif de Nioro qui lui a demandé de surseoir à la manifestation qui était prévue le vendredi, 06 mars 2020, comme il avait af-

firmé le samedi, 29 mars 2020, au Palais de la Culture Amadou Hampaté Ba de Bamako, que c'est le même chérif qui l'avait autorisé à tenir le meeting. Ainsi, il est clair qu'il s'agit d'un vulgaire complot contre la République du Mali, contre la forme républicaine de l'État et sa laïcité.

Ce complot dépasse la personne d'IBK et interpelle tous les Républicains du Mali. Certes la démocratie malienne a failli car elle est tombée entre les mains de personnes sans scrupules, des affairistes qui ont fait main basse sur les ressources du Peuple et conduit les Maliennes et les Maliennes dans un état de déliquescence morale éhontée qu'il sera difficile de réparer avant plusieurs décennies. Mahmoud Dicko utilisant le nom du chérif de Nioro a pour ambition d'installer une république islamique au Mali pour réduire à néant tous les efforts d'hommes et de femmes qui se sont sacrifiés pour que le Mali soit une démocratie. C'est pourquoi les démocrates de ce pays ne doivent pas se taire devant l'inacceptable discours de haine de Mahmoud Dicko car c'est une atteinte gravissime à la démocratie et à la laïcité de la Répu-

blique.

Voilà pourquoi la Justice devra poursuivre ce qu'elle a commencé : la poursuite contre Mahmoud Dicko. Si elle ne le fait pas, n'importe quel groupe de pression peut désormais entraver le cours de n'importe quelle affaire judiciaire au Mali. Ce qu'a dit Dicko est intolérable au plus haut point. Si la Justice ne va pas au bout de cette affaire, n'importe quel groupe de pression pourra, désormais, s'opposer à n'importe quelle affaire de justice et mettre en échec les hommes et les femmes en noir d'accomplir leur haute mission de redressement des torts. Selon des sources dignes de foi, Mahmoud Dicko sera entendu dans les prochains jours. La Justice aurait le soutien du Ministre de tutelle Malick Coulibaly qui n'aurait pas été informé de la démarche de Tiébilé Dramé auprès de Mahmoud Dicko pour lui présenter les excuses du Président de la République pour l'affront qui lui aurait été fait de le convoquer et surtout d'annuler la dite convocation. Il faut espérer que la Justice lavera l'affront qui vient de lui être faite à travers l'immixtion de Tiébilé Dramé car l'un des barons de son parti a déclaré que le ministre des Affaires étrangères a agi de son plein gré. Quoi qu'il en soit, il est difficile que les plus hautes autorités n'aient pas été informées de la démarche du Président du PARENA. La Justice se doit de poursuivre Mahmoud Dicko pour les propos inacceptables qu'il a tenus et dont tout le Mali peut témoigner car ils sont consignés sur les réseaux sociaux. L'imam Dicko doit comprendre qu'il n'est et ne saurait être au-dessus de la loi. C'est pourquoi il doit être poursuivi.

■ **DIALA THIÉNY KONATÉ**



Oumou Sall Seck

Le 8 mars de chaque année marque la Journée internationale de la femme. C'est l'occasion pour nous de mettre en relief la politique malienne de protection et de promotion basée sur l'égalité des droits, la représentation et l'accès équitable à tous et toutes aux fonctions et responsabilités publiques .

En cette journée particulière , l'ambassadeur Oumou Sall et le personnel de l'Ambassade de la juridiction de Berlin s'associent à tous et toutes pour la célébrer sous le thème "Levez-vous pour les droits des femmes". Bonne fête aux femmes de l'Ambassade, des missions diplomatiques et du monde entier.



Mamoudou Sissoko

Mamoudou Sissoko est avec Bechir Bechir et 49 autres personnes.

Aux militants et sympathisants du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne et du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, à l'ensemble de la communauté Malienne établie à l'extérieur et à l'intérieur,

Vendredi dernier, à la suite du vandalisme qu'a connu la maison des maliens de l'extérieur à Bko, le Président du CSDM Haidara Chérif Mohamed s'est rendu sur place, pour condamner cet acte odieux et témoigner sa solidarité aux personnels chargés de la gestion de ce dispositif. Les vandales n'ayant pas épargné, non plus, le siège du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, Haidara Chérif Mohamed a



décidé de s'y rendre, pour rencontrer les salariés et leur témoigner de son total soutien. Cet acte pourrait sembler banal, si toutefois il n'était pas chargé de symboles. Tous ceux qui suivent les rapports entre le Haut Conseil et le CSDM savent que c'est la toute première fois qu'une telle rencontre ait lieu, de surcroît dans les locaux du Haut Conseil. En cela, je voudrais m'en réjouir, car cela constitue, aux yeux des initiés que nous sommes, le symbole manifeste de la volonté des deux présidents d'oeuvrer ensemble autour de leur objectif commun de servir les intérêts de la Diaspora.

Sur place, le Président habib SYLLA a trouvé les mots justes pour magnifier la présence de son jeune frère dans ses locaux. Il a surtout insisté sur la nécessaire complémentarité entre leurs deux organisations. Je voudrais ici marquer toute ma joie d'avoir assisté à cet événement, d'autant que j'ai toujours œuvré, auprès du Président du CSDM, pour la pacification des rapports parfois houleux et même très exécrables entre les deux organisations. Les deux Présidents, vendredi dernier, a travers cette visite dans un contexte particulier, ont manifesté leur volonté d'enterrer la "hache de guerre". Faisons en sorte que cette hache reste à jamais enterrée et que cela puisse conduire les démembrés et les entourages immédiats des deux leaders à s'entendre et travailler ensemble dans l'intérêt de la Diaspora. Pour ma part, auprès du Président du CSDM, j'y veillerai comme à la prunelle de mes yeux. Car j'ai conscience que cest ensemble et unis que nous sommes plus forts et plus utiles pour nos compatriotes et notre pays.

Makan Sidibe



Ammy Baba Cisse

Radio Sahel Fm 89.1 MHZ

Radio Sahel FM : L'audace d'une génération, bientôt le signal chez vous. Nous sommes les adeptes de la patience.

Alassane Ouattara a décidé, Alpha Conde réfléchit et Malick Konate est en pleine campagne.

Malick Konate est atteint sérieusement. Il oublie que les positions ont été clarifiées à PAU.



Pourquoi Boubou Cissé ne sort pas publiquement pour citer les officiers qu'il accuse en cachette? On arrive.

C'est incroyable. Des fervents acteurs et défenseurs menacent de me pinter dans un contexte de crise économique. Au secours!

Fahad Ag Almahmoud

Finalelement qui insulte qui?



Yehia Tandina

İYAD AG GALLY REPOUND FAVORABLEMENT À LA NÉ-
GOCIATION
CONDITION : RETRAIT DES TROUPES FRANÇAISES



URGENT : 2 GARDES VIENNENT D'ÊTRE ASSASSINÉS DEVANT LA BMS
LES RAVISSEURS PERDUS DANS LA CITÉ

AGETIC

Le Mérite du travail fait avec cœur, engagement, amour, ... et de façon désintéressée ; c'est cela qui a valu à Mamadou Iam Diallo d'être reconnu "LE PIONNIER DU NUMÉRIQUE AU MALI" et d'avoir une salle d'une centaine de places qui porte à jamais son nom SALLE DE CONFERENCE MAMADOU IAM DIALLO

Eh Oui ! Toute cette reconnaissance est l'œuvre de la Direction Générale de l'AGETIC à travers son Directeur Général. Mamadou Iam Diallo est ce grand homme qui a consacré toute sa vie au développement du Numérique dans notre pays et aujourd'hui un autre grand homme M. Hamed Salif Camara l'a honoré



RFI

Pour la première fois depuis 2009-2010, les Red Devils battent deux fois les Cityzens dans une même saison de Premier League. Un succès obtenu grâce à Anthony Martial et Scott McTominay



À six jours du premier tour de municipales en France, le gouvernement est toujours mobilisé face au coronavirus. Emmanuel Macron tenait le dimanche 8 mars un Conseil de défense spécialement consacré à cette crise. À l'approche du scrutin, les autorités veulent éviter que les électeurs ne désertent les bureaux de vote.

Alors que le bilan mondial de l'épidémie dépasse les 106 000 personnes contaminées et les 3 600 décès, plusieurs navires de croisière sont actuellement concernés par des mesures de confinement ou la simple crainte de passagers porteurs du virus. Le « Grand Princess », bloqué au large de San Francisco, a été autorisé dimanche 8 mars à débarquer ses 3 550 passagers et membres d'équipage.

RFI Afrique

Elles sont épouses, mères de plusieurs enfants, veuves et autres. Ces femmes se battent au quotidien pour l'économie de leur ménage dans un pays où l'écrasante majorité de la population croupit dans la pauvreté et sans-emploi.



Ras Dial Ras Dial

La famille du policier Papa Mambi Keita par prosecution s'apprête à déposer plainte au tribunal dans les prochains jours contre Le videoman Abdoul Niang pour Diffamation lors de son passage à l'ouverture Media. Affaire à suivre! ! !



Figaro du Mali

Cette marche s'inscrit tout simplement dans le cadre des festivités de la Journée Internationale de la Femme, le 08 mars 2019. De la Direction Générale de la Police Nationale, ils ont monté la place du Mali à l'ACI 2000 pour se retrouver au point de départ.



3eme édition du festival international de la caricature et de la bande dessinée de Bamako (FESCAB)

Du 27 au 29 Février 2020, le palais de la culture de Bamako a abrité la 3ème édition du Festival International de la Caricature et de la Bande Dessinée de Bamako (FESCAB). La cérémonie d'ouverture s'est déroulée à la présence du représentant du Ministre de la culture N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO, du représentant de l'UE, Amaury Hoste, de l'ambassadeur de la Belgique au Mali et le président du FESCAB Adama Djongo.

Placé sous le thème "Déssinons le vivre ensemble" le FESCAB est le rendez-vous malien du 9ème Art.

Selon le président du FESCAB Adama Djongo, cet événement s'oriente comme la contribution des dessinateurs du Mali aux efforts de la reconstruction morale et physique de la nation. C'est la raison pour laquelle, le festival vise, à travers son thème, à amener les dessinateurs à illustrer en caricature ou en Bande Dessinée, leur vision sur le vivre ensemble, la cohésion sociale, la réconciliation et la paix. Il ajoute ensuite qu'il est initié pour promouvoir le dessin en l'orientant comme un outil d'éducation, de communication, de sensibilisation mais aussi de liberté d'expression.

Il est aussi un moyen d'échange d'expériences, de discussion, d'analyse sur les voies de promotion du dessin au Mali mais aussi ailleurs

en Afrique et dans le Monde.

Pour le président, le FESCAB est pour le public (enfants comme adultes), un lieu de découvrir des auteurs et leurs œuvres en vue de s'en approprier et d'obtenir des dédicaces. Pour le pouvoir public c'est l'occasion de mieux comprendre les enjeux socioéconomiques du secteur du dessin et de prendre les décisions appropriées afin de développer sa chaîne de valeurs.

Pour cette 3ème édition, les caricaturistes et bédéistes du Mali ont animé plusieurs activités dont des caravanes, expositions, compétitions, causeries, formations, portraits, dédicaces et remise de prix. IB KONE

Coronavirus au Mali : Un premier cas suspect testé négatif!

La terreur mondiale reste clairement la nouvelle pandémie Coronavirus dont l'expansion a commencé en Chine. Ce vendredi 06 Mars 2020 à 22h30, c'était la psychose au niveau des autorités en charge du pays mais aussi au sein du personnel de l'aéroport Modibo Keita Senou.

Des examens ont été effectués sur une personne suspectée d'être porteuse du COVID 19. Elle est arrivée à Bamako depuis le 29 février 2020. Selon les sources aéroportuaires, il était le voisin du patient français diagnostiqué positif au Sénégal.

C'est d'ailleurs les autorités sénégalaises qui ont communiqué aujourd'hui, à 16h14mn, le nom de ce malien rentré au pays le 29 Février. Il était voisin de siège dans le vol air Sénégal (Paris-Dakar) avec le patient français testé positif au covid 19.

Les autorités de la santé se sont mobilisées à l'institut Marchoux de Djicoroni. Les résultats ont été déclarés négatifs. Des messages de sensibilisation sont diffusés par les autorités maliennes afin que chacun puisse se prémunir contre un fléau qui terrorise et qui a fait déjà des milliers de morts.



Sory Ibrahim Cisse

RETRAITE STRATEGIQUE POUR LA REFORME ET L'APPROPRIATION DES TEXTES VPM ET LA CONCEPTION DU PLAN D'ACTION 2020.

Cette retraite stratégique des Volontaires Pour le Mali répond à la volonté de sa Coordination Exécutive Nationale de se doter en plus



des valeurs du réseau d'une référence commune en ce qui concerne les règles juridiques et de conduite qui doivent guider l'ensemble des actions de la plateforme et de ses membres.

Elle nous a permis de relire et valider les documents à savoir :

- Les statuts et règlement intérieur ;
- Le code d'éthique et des valeurs ;
- Le manuel de procédure administrative et financière ;
- Le plan d'action 2020 ;
- Le Centre d'Etude, de Recherche et de Formation pour le Développement Durable ;
- La politique organisationnelle et de responsabilisation VPM ;
- La politique de management communicationnel et participatif.

Ces outils permettent de comprendre le rôle et la contribution du volontariat et les options pour engager des citoyens dans des domaines de développement. Nous nous imposons d'aider les populations à améliorer l'inclusion publique et la participation au développement social, économique et politique, et en appuyant la croissance du volontariat au sein des communautés comme forme de solidarité, d'entraide mutuelle et de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

« Le Mali ne sera que ce que nous en ferons ! Servons le Mali ! »

Primature du Mali



Primature du Mali a changé sa photo de couverture.

« Chaque fois qu'une femme s'épanouit, le monde s'épanouit. Et chaque fois qu'une femme souffre, le monde en souffre. En cette journée mondiale du 8 mars 2020, je souhaite une bonne fête à toutes les femmes.»



Tiébilé Dramé



8 mars, journée de lutte des femmes pour la conquête et la préservation de leurs droits démocratiques. Aux femmes du Mali, d'Afrique et du monde: merci pour les combats d'hier et d'aujourd'hui. D'accord avec Aragon, vous êtes l'avenir du monde.

Mountaga TALL



A nos mères, à nos sœurs, à nos épouses, à nos filles des villes et des campagnes, du Mali, d'Afrique et d'ailleurs je souhaite une très bonne Fête internationale des Femmes. Une pensée particulière pour les femmes engagées sur les théâtres d'opération au Mali. Tenons bon !



Nioro du Sahel : Publication d'une photothèque mémorielle



1 2 chapitres et 234 photos d'illustration, telle est la moisson récoltée par l'initiateur de cette collection, M. Abas SYLLA, ancien Maire de la ville, en collaboration avec l'association « Nioro Kanu » et l'Association pour le développement du Cercle de Nioro du Sahel (ADCN). La cérémonie de présentation de ladite collection s'est déroulée dans les locaux du Comité de l'égal accès aux médias d'Etat, jeudi, dans l'après-midi, sous le parrainage du ministre des Affaires religieuses et du Culte, M. Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO. « Ce n'est pas un document historique », a tenu à préciser, dès l'entame, M. SYLLA, mais simplement « un recueil de personnalités et citoyens ordinaires ayant marqué la vie spirituelle, religieuse et socioprofessionnelle de la ville de Nioro ». « C'est une photothèque composée de 12 chapitres, illustrés par 234 images sommairement légendées », a-t-il indiqué, reconnaissant des « erreurs ». « Ce sont des omissions par méconnaissance », a confessé M. SYLLA, mais que les initiateurs qu'ils sont, a-t-il promis, « se feront un devoir de corriger dans le tome II en cours de préparation ». « Toute œuvre humaine est imparfaite », a consenti M. Cheickné Detteba KAMISSOKO, le Président de l'Association pour le développement du Cercle de Nioro du Sahel (ADCN). En dépit de ces imperfections, il a salué « la bonne initiative » de cette collection de photos visant à « rendre honneur à Nioro du Sahel » à travers sa vie spirituelle, politique et socioprofessionnelle ainsi « magnifiée et immortalisée ». « Exhumer le passé pour le mettre en harmonie avec le présent » participe de « la connaissance de soi » qui, elle-même, construit « la confiance en soi » pour toute entreprise et quelle que soit l'adversité d'en face, a martelé M. KAMISSOKO. « Car, se connaître soi-même est la meilleure des connaissances », a professé le Président de l'ADCN, après avoir exhorté les initiateurs à « étendre leur collection à tout le Cercle », en mettant un accent particulier sur « les anciens bâtiments et autres sites culturels et historiques ». Il faut effectivement aller au-delà de la ville de Nioro pour embrasser les autres communes et finir en beauté par toute la région, en commençant par les familles et les quartiers, véritables cellules de base pour toute aventure humaine, a appuyé le ministre Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO. Car, a-t-il argumenté, il nous faut « une réécriture de notre Histoire par nous-mêmes, pour une appropriation de notre patrimoine culturel et historique », dont il a salué l'esprit à travers cette photothèque. En effet, Nioro est une ville « religieuse, spirituelle et intellectuelle » qui a donné au Mali « de grands imams, des lettrés et autres érudits musulmans », s'est réjoui le ministre DIALLO, avant de féliciter et de rendre hommage aux initiateurs, dont Mme DIAKITE Hawa SEMEGA, Pré-

Cérémonie à l'AGETIC : L'inauguration de la salle Mamadou lam Diallo



Le jeudi, 05 mars 2020, à 15 heures, l'AGETIC a procédé à l'inauguration de ses deux (02) salles : la salle de conférence multimédia et la salle polyvalente.

La cérémonie d'inauguration à laquelle ont pris part plusieurs personnalités du secteur des technologies de l'information et de la communication, de l'Administration et des Télécoms, était placée sous le double signe de la reconnaissance du mérite et du partenariat stratégique. D'abord, la salle de conférence multimédia, située au rez-de-chaussée fut la première à accueillir les hôtes au rang desquels, M. Mamadou lam DIALLO, ancien Chef de la Mission de l'Informatique, prédécesseur de l'AGETIC. Mamadou lam DIALLO, Professeur d'enseignement supérieur à la retraite, a en effet sacrifié une bonne partie de sa carrière, souvent de façon bénévole, au développement des TIC dans notre pays : Il est à l'origine du nom de domaine Point ml, du premier ordinateur « made in Mali », des premiers documents de politique et de stratégie TIC au Mali, entre autres. Et c'est tout naturellement que la salle est baptisée « SALLE DE CONFÉRENCE MAMADOU IAM DIALLO », en reconnaissance de l'immense travail qu'il a abattu pour creuser les fondements de l'écosystème du numérique au Mali. Tonton IAM, pour les intimes, en prenant la parole, visiblement très ému, s'est dit très honoré de l'acte et a révélé que c'est pour la première fois qu'il obtient une reconnaissance quelconque de l'Administration Malienne. Il a coupé le ruban symbolique autorisant ainsi les invités à entrer dans la salle flambant neuve. Ce fut ensuite le tour de coupure du ruban symbolique de la deuxième salle, située au-dessus du 1er étage de l'immeuble abritant l'agence, par le DG de la SOTELMA MALITEL, M. ABDELAZIZ BIDDINE. Elle porte désormais le nom : SALLE POLYVALENTE MALITEL-SOTELMA, en reconnaissance de la qualité du partenariat entre nos deux structures. Le DG de l'opérateur historique a remercié le DG de l'AGETIC pour cette marque de confiance portée en sa société et a renouvelé tout son engagement à accompagner l'AGETIC dans la réalisation de ses projets, au profit du développement de notre pays. La cérémonie a pris fin par des interviews qui ont été accordées à la presse par les différentes personnalités, la prise de photos de famille, et la dégustation du cocktail, offert par M. Hamed Salif CAMARA, DG de l'AGETIC.

sidente de l'association « Nioro Kanu », et M. SYLLA, qui ont réalisé et publié cette photothèque « sur fonds propres ».

■ Source : CCOM/MARC

Micro finance : Un outil précieux malgré les difficultés



Le ministre de la Promotion de l'Investissement Privé, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Entrepreneuriat National, Mme Safia Boly, a conduit la première Réunion des membres du Groupe Consultatif au titre de l'année 2020, vendredi 6 mars 2020. L'ordre du jour consistait en l'examen et la validation du Rapport relatif à la transformation institutionnelle du Centre de promotion de la Micro finance et l'analyse des rapports de suivi et évaluation, à mi-parcours, du plan d'actions 2016-2020 de la politique nationale de développement de la Micro finance.

Pour le ministre, Mme Safia Boly, la micro finance demeure un précieux outil pour le Gouvernement dans sa quête permanente de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'inclusion financière.

Nonobstant ces résultats, a-t-elle dit, le secteur de la micro finance est confronté actuellement à des difficultés tant au niveau des structures d'encadrement que des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). S'agissant de ceux-ci, le ministre Mme Safia Boly évoquera, entre autres, le problème de gouvernance, l'inadéquation des Systèmes d'Information et de Gestion (SIG), la faible capacité à fournir des services adaptés à la clientèle, la diminution des ressources financières et le coût élevé du crédit.

Au regard de ce qui précède, la vision de cette politique à l'horizon 2025 est de « construire un secteur de la micro finance professionnelle qui contribue efficacement à la réduction, grâce aux services offerts par les SFD majeurs viables et intégrés au système financier global », précisera-t-elle.

Son plan d'actions s'articule autour de quatre axes majeurs : l'assainissement et la surveillance du secteur, la protection des clients, l'amélioration de l'environnement des SFD et la promotion et l'encadrement du secteur.

Ces axes sont traduits en objectifs et déclinés en 46 actions majeurs pour un budget estimé à 36 milliards de FCFA. C'est dans cette dyna-

Communiqué sur l'accident de la circulation routière entre deux véhicules de transports urbains



Le Ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine informe l'opinion publique nationale que ce samedi 07 mars 2020 aux environs de 08 heures, s'est produit un accident de la circulation routière entre deux véhicules de transports urbains (Sotrama).

Cet accident est survenu à l'entrée du Pont Fahd, sur la rive droite du fleuve Niger. Les deux conducteurs, selon les premières analyses, ont eu recours à une vitesse excessive en ville et un dépassement dangereux et interdit sur une ligne continue, ce qui a donné lieu à une collision entre les deux véhicules et percutant sur leur passage 06 motocyclistes. Le bilan provisoire fait état de trois (03) morts et sept (07) blessés graves qui ont été transportés à l'hôpital Gabriel Touré.

Les agents de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) et ceux de la Protection Civile, se sont aussitôt mobilisés pour apporter secours aux blessés et réguler la circulation routière.

Le ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine présente ses condoléances attristées aux familles des disparus, souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Il invite les usagers au respect des dispositions du code de la route.

Enfin le ministre des Transports et de la Mobilité Urbaine sait pouvoir compter sur la bonne compréhension et le civisme de l'ensemble des usagers de la route.

■ Cellule Communication du Ministère des Transports et de la Mobilité Urbaine.

mique que la BCEAO a engagé, depuis quelques mois, un processus de révision de la Loi portant réglementation des SFD afin de créer les conditions pour un développement harmonieux.

L'objectif de cette première réunion visait à informer le Gouvernement et les partenaires sur la mise en œuvre des activités du plan d'actions 2016-2020 de la Politique nationale de développement de la micro finance et les redressements. En plus, il cherche à examiner et à valider le rapport diagnostic de la transformation institutionnelle du CPA/SFD et lui permettre de se doter de moyens humains et logistiques suffisants pour accomplir la mission qui lui est dévolue.

■ Ibrahim Sanogo

Violences basées sur le genre : A Koulikoro, les femmes veulent mettre fin au phénomène



L'année 2019 a été riche en activités dans le cadre de la lutte contre l'excision et les autres violences basées sur le genre dans la région de Koulikoro. La direction régionale de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille de Koulikoro a dressé cette semaine le bilan de ses activités pour l'année écoulée.

Insécurité au Mali : Mondoro après la riposte des FAMA



Le détachement renforcé à Mondoro a repris le dessus sur des terroristes venus les attaquer sans raisons. Aussi ont-ils enregistré une grosse perte humaine et matérielle au cours de cette attaque. Le 1er mars 2020, les FAMA avaient repoussé cette attaque terroriste qui était à sa 2ème à Mondoro dans la région de Mopti.

A ce jour, les évaluations terrestres permettent de certifier les bilans du côté des GAT.

Les frappes aériennes ont permis de mettre hors d'état de nuire plus de 20 terroristes, et détruire une quinzaine de motos. En outre, beaucoup d'autres matériels ont été récupérés.

Deux véhicules pick-up appartenant aux GAT ont été aussi détruits.

Canicule au Mali : Une période pénible pour les enfants et les personnes âgées



La canicule, ou vague de chaleur, est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, diurnes et nocturnes, se prolongeant de quelques jours à quelques semaines, dans une zone relativement étendue. Pendant cette période de forte chaleur, beaucoup de personnes souffrent énormément dont les enfants et les personnes âgées. Les zones sahariennes sont les plus touchées par ce phénomène. Notre pays, le Mali, ne fait pas exception. La chaleur va en crescendo durant tout le mois de mars et d'avril. Comment donc se prémunir contre cette canicule qui tue ?

Nous avons fait le tour de la question avec Dr Daouda TRAORE, Directeur technique du centre de santé de Darsalam. Selon lui, ces fortes chaleurs sont dues à la position géographique de notre pays et la densité de la population dans les grandes villes ainsi que le changement climatique. A ses dires, cette canicule a des conséquences multiples sur la population en particulier les enfants et les personnes âgées telles que : « la déshydratation, l'hypertension, l'AVC (Accident vasculaire cardiaque) et même le décès ». La canicule favorise aussi la famine, ajoute-il.

Pour préserver les personnes vulnérables contre cette chaleur, ce médecin généraliste indique qu'il faut favoriser les aliments légers comme les légumes, les fruits, tout en se réhydratant le plus souvent que possible et faire du sport. Il a aussi invité les uns et les autres d'éviter de manger de la viande, de l'huile, surtout de sortir sous le soleil.

Mme Coulibaly Hatoumata DOUCOURE, documentaliste au département GRH du ministère de l'Elevage et de la Pêche trouve que la canicule est la période la plus dure : « pendant cette période, j'ai du mal à dormir, j'ai chaud tout le temps ce qui fait que je transpire beaucoup, comparé à la période de fraîcheur tout est difficile, avec des vents violents ce qui me fait très mal ».

Paradoxalement les jeunes sont les plus enthousiastes à l'approche de la période de chaleur. Nous avons rencontré Dado SOGORE, étudiante à la Faculté des sciences économique et de gestion de Bamako (FSEG) qui précise que : « la canicule est la période la plus cool de l'année pour moi car je pars à la piscine ou à la plage avec mes amis, ça crée de nouvelles amitiés et permet d'avoir un teint absolument bronzé ».

Quels que soient les avis, la canicule reste la période la plus dure de l'année pour les Maliens en particulier les enfants et les personnes âgées.

■ Aissata CISSE, Stagiaire

Gala 2020: Trophées de reconnaissance



Nous venons de prendre part à la traditionnelle cérémonie de distinction des citoyens méritants dénommée Gala de reconnaissance organisée par l'équipe de IDS communication à l'hôtel Salam Azalaï. La cérémonie était placée sous la présidence de l'honorable Vice-Président de l'Assemblée nationale M. Moussa Timbiné. Ont été honorés cette année et pour la 7^e édition plusieurs organisations et personnalités dont : Cherifla TV, l'ANICT, le PCA de l'APEJ, Diarra transport, la Cimaf, Agro tropic le Port autonome de Dakar, le Fonds de développement économique, le Député Moussa Timbiné et le député Bakary Diarra de Sikasso, M. Bassory Touré de la CCIM de Mopti, M. Aboubacar Sidiki Samaké Opérateur économique, Djigué junior, la Ligue de football de Tombouctou, le Conseil régional de Koulikoro, etc. Les distinctions ont été remises essentiellement par M. Drissa Guindo, Secrétaire général du Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle représentant le PCA de l'APEJ. A son tour M. Guindo a reçu le trophée attribué au PCA de l'APEJ.

Burkina Faso : L'Affaire UITS se complique



Les Choses se Compliquent d'avantage pour Bassolma et sa bande. Selon les informations qui circulent dernièrement, des groupes d'autodéfense notamment Kogleweogo et dozo se sont immiscés dans l'actualité actuelle qui défraie la chronique. Pour eux, ils constatent que depuis l'arrivée du Président Rock Marc Christian KABORE, les lois de la République sont bafouées par une catégorie de personnes. Ils disent je cite : "les syndicats défient le Président du Faso depuis qu'il est à kosyam. Maintenant, ils tentent de déstabiliser le pouvoir. Ils le font parce qu'ils savent que le Président est un homme de paix. Un homme de Dieu qui est lent dans les représailles. Mais ils oublient qu'ils l'ont pas voté. C'est nous qui l'avons voté. Alors s'en prendre au Président s'est se donner les moyens de nous attaquer. Vous ne foutez rien dans les services. Il y a rien même comme travail à faire. La plupart des fonctionnaires sont des commerçants et c'est vous qui refusez de payer vos impôts ? On se croisera s'il plaît à Dieu.

Coronavirus en Chine : Le CSDM marque son soutien au peuple chinois à travers son ambassade au Mali

Suite à l'épidémie du coronavirus « Covid19 », une délégation du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) conduite par son président HAÏDARA Chérif Mohamed, et en sa qualité de 1er secrétaire à la migration et à l'immigration au sein du Conseil National de la Société Civile du Mali (CNSC), s'est rendue à l'ambassade de Chine à Bamako ce 4 mars 2020 pour exprimer à S.E.M ZHU Lijng la solidarité et la compassion du peuple malien de l'intérieur comme de l'extérieur à l'endroit du peuple chinois. Par ailleurs, le président HAÏDARA a aussi remercié les autorités diplomatiques chinoises au Mali pour la facilitation de l'obtention du visa de longue durée à multiples entrées. Cet acte de solidarité fut grandement apprécié par l'ambassadeur de Chine, Son Excellence Mr ZHU Lijng.



INAUGURATION DU PONT DE WERELE



« MALITEL, Proche de vous » n'est pas un slogan creux.

Les habitants de Wéréla, Commune rurale de Ourikila dans le Cercle de Yorosso, vivaient un cauchemar à chaque hivernage en raison du manque de pont sur le cours d'eau qui traverse leur village.

Durant des décennies, pour traverser ce cours d'eau, les populations bricolaient un pont en bois, avec une probabilité d'effondrement très élevée. Toute chose qui rendait la traversée extrêmement périlleuse et risquée, surtout pour les femmes et les enfants.

Le vendredi 07 février 2020, une délégation conduite par le Secrétaire Général de SOTELMA/MALITEL, M. Sidy Mohamed Dembélé, est arrivée à Wéréla pour l'inauguration du nouveau pont gracieusement offert par le Directeur Général de la SOTELMA aux populations, suite à leur sollicitation.

Cette action démontre à nouveau que la SOTELMA est une Entreprise citoyenne et participe de sa volonté et de sa détermination à accompagner les populations du Mali dans leur quête pour un mieux-être.

Reprise des Cours dans les Etablissements Publics : Les initiatives se multiplient

Le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mahamadou Famanta, a procédé, vendredi 7 mars 2020, au lancement officiel de la formation des volontaires à Ségou. Cette initiative est la manifestation de la volonté du gouvernement à ouvrir les classes, le 11 mars 2020, sur toute l'étendue du territoire national du Mali.

Le système éducatif malien est paralysé par la grève cyclique des enseignants qui exigent l'application stricte de l'article 39 de leur statut. Avant d'avoir un accord avec les enseignants, le gouvernement a opté pour le recrutement des volontaires. Tous ces volontaires sont des sortants de l'Institut de formation des maîtres et de l'Ecole normale supérieure. Pour cette expérience, 15300 volontaires seront recrutés pour suppléer les enseignants grévistes.

S'agissant de la formation, pendant 5 jours, en plus de se familiariser avec les textes du volontariat, un rappel sera fait sur la législation scolaire, la morale professionnelle, l'approche par compétences et l'élaboration d'une fiche de séquence.

A l'entame de ses propos, le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mahamadou Famanta, a tenu à témoigner de l'engagement des enseignants volontaires, recrutés par le CNPV-MALI, qui ont débuté une formation de 5 jours qui les mènera, tout droit, dans les salles de classe, à partir du 11 mars prochain. Pour le lancement de cette formation, c'est à l'école Bandiougou Bouaré C de Médine à Ségou que le ministre Famanta et sa délégation ont suivi les séances de formation d'appoint pour les enseignants volontaires, recrutés par le CNPV-Mali. Ces formations se sont déroulées simultanément sur toutes les académies d'enseignement.

Quant aux volontaires, le ministre Famanta a salué leur engagement en faveur de l'école malienne qui traverse une zone de turbulence et d'incertitude. « En vous engageant à sauver l'école dans ce contexte difficile pour votre pays, vous donnez la preuve de votre foi en votre pays. Tout le peuple fonde un espoir sur

vous pour une reprise rapide des cours. La reprise des cours reste la priorité de mon département. Je suis très heureux de constater votre engagement et votre détermination à redorer le blason de notre système éducatif. A partir de ce jour donc, vous aurez besoin de courage, de beaucoup d'abnégation voire d'une grande capacité de résilience pour transcender les découragements, les insuffisances matérielles, les discours visant à briser votre élan et votre volonté d'accomplir votre noble mission. Soyez assidus, ponctuels, pour sortir suffisamment bien outillés à la fin de cette formation», a dé-

claré le ministre en charge de l'Education. Profitant de l'occasion, il a exhorté les volontaires à mieux connaître ce pour quoi ils s'engagent, leur pays. Le ministre Famanta a rassuré les volontaires que leur quiétude sera assurée et garantie par les autorités maliennes. Le directeur national du CNPV-Mali, Cheik Oumar Coulibaly, a insisté sur le sens de l'engagement citoyen du volontariat, sous tendu par le don de soi pour la cause du pays. « Le volontariat n'est pas rémunéré, non pas parce que ce n'est pas valeureux, mais parce que l'engagement du volontaire n'a pas de prix », a indiqué le volontaire en chef.

Pour leur part, les enseignants volontaires ont exprimé, à leur tour, leur fierté de servir, en tout lieu et en tout temps, leur pays. C'est dire que l'engouement des jeunes volontaires est intact pour faire en sorte que les classes ne soient pas fermées du fait des grèves.

On notait la présence des autorités administratives et scolaires de la région et des cadres du ministère de l'Education, du directeur du Centre national pour la promotion du volontariat au Mali et des partenaires de l'école malienne.

■ Ibrahim Sanog



Autonomisation des Femmes : Réhabilitation du centre d'auto promotion de la femme

La cérémonie d'inauguration, après sa réhabilitation, du Centre d'autopromotion des Femmes de Yirimadio (CAFY), a eu lieu le vendredi 6 mars 2020. Une réhabilitation dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des femmes, qui fait suite à la visite du 14 mai 2019 de Mme le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Dr. Diakité Aïssata Kassa Traoré. Un événement qui n'est ni plus ni moins qu'une parfaite illustration de son engagement et de sa détermination, à placer les femmes et les enfants au cœur de ses actions.



Le chef du Centre Oumar Traoré a magnifié la journée avant de dire que ce Centre d'autopromotion changera beaucoup. Il permettra la création et le renforcement des capacités. Il affirme que ce Centre veille pour

encourager et valoriser les productions agricoles pastorales et artisanales des femmes, d'organiser et participer, à l'organisation des activités socio-éducatives pour les enfants de six à seize ans.

« Ce Centre va promouvoir les activités de loisirs, pour les enfants de moins de six ans, de favoriser les échanges d'idées, et d'expériences entre ces groupes cibles, de promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies, par les femmes et les enfants, d'assurer un service de garde d'enfants, et de premiers soins pour les usagers du Centre », a dit le responsable du CAFY.

Ce centre a un nouveau visage avec la teinturerie, la savonnerie, le forage, le panneau solaire, les salles de la coupe et couture rénovées, etc.

La présidente du réseau des femmes utilisatrices du Centre n'a pas caché sa satisfaction pour la promesse tenue par Mme le ministre Dr. Diakité Aïssata Kassa Traoré. A l'en croire, en plus des trois grands groupes qui travaillent, à savoir Nyeta, Benka et Tiéssiri, le centre souhaite accueillir d'autres groupements et associations de femmes et des enfants. Elle a salué la directrice régionale pour son travail d'intermédiaire dans le suivi des travaux. Avant de terminer, elle a formulé une doléance (nous voulons une Caisse d'Épargne) dont Mme le ministre a pris bonne note.

En prenant la parole, avec la minute de silence pour les disparus, Dr. Diakité Aïssata Kassa Traoré a souligné que l'autonomisation est une obligation et un engagement fort du gouvernement. C'est pourquoi la cérémonie est importante à plus d'un titre, car elle dénote de tout l'intérêt que le Gouvernement du Mali, à travers le ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et ses partenaires, accorde au soulagement du lourd fardeau que portent les femmes. Dans son intervention, la représentante du Maire de la Commune VI, Mme Tangare Aminata Diakité dite « Amicha », a remercié le ministre pour la réhabilitation du Centre. Selon elle, c'est un honneur au nom du maire et du Conseil communal, d'être avec ses sœurs dans le cadre de la Journée internationale des femmes mais également pour la remise des clés du centre réhabilité par le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille,

« Toute la gratitude de la Commune VI à Mme le ministre et son équipe pour avoir abrité le seul centre. Le Conseil communal suivra le Centre et l'accompagnera dans ses actions », a dit le maire Conseiller Amichia avant d'exhorter les utilisatrices à faire bon usage de ce Centre.

Le Coordinateur des chefs de quartiers de la Commune VI, N'To Diarra et le chef de quartier de Yirimadio, ont salué le ministre pour avoir tenu promesse. Selon eux, ce centre est celui de toutes les femmes du Mali.

Le chargé des projets Sweed, Robert Dabou, a laissé entendre que sa structure continuera à œuvrer pour le bien-être des femmes et de l'enfant.

Le Centre d'autopromotion de la femme, et de l'enfant de Yirimadio, créera ce titre par le décret n°10- 126/P-RM du 05 mars 2010, a pour vocation, de favoriser l'autonomisation des femmes, et l'épanouissement des enfants, en milieu semi urbain et rural.

L'opérationnalisation du centre de Yirimadio va être d'un apport remarquable dans le développement de la Commune VI en général, et celui des femmes et de leurs enfants en particulier. Il s'agit entre autres : de contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations, au niveau de la commune, grâce à la mise en œuvre des initiatives publiques ou collectives, de promotion économique, sociale ou culturelle des femmes; de favoriser également, la promotion du mouvement associatif, et l'émergence d'un partenariat entre différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des microréalisations, instrument privilégié de développement local, et de réduction de la pauvreté à la base, d'organiser et participer à l'organisation des activités de renforcement des capacités des femmes, par l'alphabétisation fonctionnelle et la formation technique.

Selon la MPFEF, la promotion et l'autonomisation de la femme malienne sont des objectifs inscrits dans le projet de société du chef de l'Etat, IBK « Notre grand Mali avance ».

La visite guidée des locaux et la remise d'équipements ont mis fin à la cérémonie.

■ Ibrahim Sanogo

Sale temps pour l'ambassadeur du Mali à Ouaga : Amadou Soulalé entendu au Pôle économique pour "malversations financières" de près de 2 milliards Fcfa

L'ex-agent comptable Siaka Sanogo déjà auditionné. Epinglé par le Rapport du Bureau du Vérificateur Général pour des faits de "malversations financières, de détournements, de fraudes, de mauvaise gestion, d'indiscipline", l'Ambassadeur du Mali à Ouagadougou, au Burkina Faso, Amadou Soulalé, est à Bamako pour être entendu par le Pôle Economique et Financier, après l'Ex-Secrétaire Agent Comptable, Siaka Sanogo (il est actuellement à Madrid). Selon nos informations, Soulalé s'est présenté lundi devant le procureur pour justifier 1 836 065 838 FCFA d'irrégularités financières.

L'Ambassadeur du Mali à Ouagadougou, Amadou Soulalé, traverse aujourd'hui une zone de turbulence suite au rapport du Bureau du Vérificateur Général (BVG) où la mission diplomatique malienne est épinglée pour des faits de "malversations financières, de détournements, de fraudes, de mauvaise gestion, d'indiscipline". Autant d'irrégularités financières pour un montant total de 1 836 065 838 FCFA. Dans le rapport du Vérificateur Général, l'Ambassadeur Soulalé est particulièrement mis en cause. Et en complicité avec son secrétaire Agent comptable, Siaka Sanogo (actuellement à Madrid).

Le dossier est en train de bouger à grands pas au niveau de la justice. C'est pourquoi, l'ex-secrétaire Agent comptable, Siaka Sanogo, vient de séjourner à Bamako pendant deux semaines au cours desquelles il a été entendu devant le Pôle économique et financier. Il s'agissait pour lui d'apporter des éléments de réponse à des griefs à son encontre et éventuellement se défendre.

Après, ce fut au tour de l'Ambassadeur Amadou Soulalé, en personne, de se présenter devant le Pôle économique et financier, après avoir reçu une convocation en bonne et due forme. Selon nos informations, le diplomate malien se trouve à Bamako depuis la semaine dernière. C'est le lundi 2 mars qu'il s'est présenté devant le Pôle économique et financier pour être entendu sur cette affaire de "malversations financières" qui continue de défrayer la chronique.

Mardi dernier, Soulalé devait en principe apporter certains éléments pour se défendre. C'est très chaud pour lui puisque le dossier du Vérificateur général est bien ficelé.

En tout cas, cette présentation de l'Ambassadeur Soulalé devant la justice malienne est une première dans l'histoire démocratique du Mali où, selon nos sources, jamais un diplomate en fonction n'a été amené devant un juge. Amadou Soulalé, comme beaucoup d'autres cadres ordonnateurs et/ou signataires des comptes publics, a du souci à se faire depuis que l'actuel Vérificateur général, Samba Alhamdou Baby, a décidé de révolutionner l'action du Bureau du Vérificateur général. En effet, aujourd'hui, cette institution produit des rapports plus réguliers, plus détaillés, qui couvrent plus d'entités contrôlées, mais surtout plus pointus, ne laissant aucun doute sur la solidité des faits dénoncés. Aucune structure nationale n'est épargnée par les vérifications du BVG aussi bien au Mali qu'au-delà des frontières du pays.

En ce qui concerne les missions diplomatiques du Mali, la gestion de l'ambassadeur Amadou Soulalé n'est pas la seule à être vérifiée ; celle

de l'Ambassadeur du Mali à Madrid, Général Abdoulaye Koumaré, fait partie du lot.

Selon nos informations, Amadou Soualé se trouve également dans le collimateur d'un fournisseur burkinabé pour une affaire de marché d'un montant de 45 millions de FCFA. Par l'intermédiaire de son avocat, ce dernier aurait porté plainte contre la mission diplomatique malienne afin d'être remis dans ses droits.

Au cœur du rapport de la vérification financière de l'Ambassade du Mali à Ouagadougou

– Le Secrétaire Agent Comptable a été installé dans ses fonctions sans avoir prêté serment. Il ne tient pas tous les documents et registres comptables. La comptabilité des timbres fiscaux est mal tenue.

– Le Secrétaire Agent Comptable ne respecte pas le montant plafond autorisé à détenir en espèces. Il n'établit pas d'état de rapprochement bancaire et ne procède pas à la mise en concurrence des fournisseurs.

– L'Ambassade du Mali n'applique pas la réglementation de la Comptabilité-matières. Elle n'a pas mis en œuvre des recommandations de la Mission conjointe de l'Inspection des Services Diplomatiques et Consulaires et de l'Inspection des Finances du 18 février au 1er mars 2017. L'Ambassadeur du Mali n'a pas justifié l'utilisation du carburant acheté d'un montant total de 23 452 160 FCFA.

– Le Secrétaire Agent Comptable a irrégulièrement dépensé les recettes de Chancellerie pour un montant total de 225 324 521 FCFA.

– Il a effectué des paiements de 1 399 238 299 FCFA pour la construction de la Chancellerie sans les pièces justificatives requises. Il a aussi émis des chèques qui ont été payés en faveur de certains membres du personnel de l'Ambassade pour un montant de 484 163 249 FCFA sans les pièces justificatives.

– L'Ambassadeur a irrégulièrement autorisé le paiement de 3 000 000 FCFA par personne contre 500 000 FCFA prévus des indemnités de premier équipement. Trois diplomates sont concernés.

– Le Secrétaire Agent Comptable a accepté dans les justificatifs des indemnités de déplacement des ordres de mission qui ne sont visés ni à l'arrivée ni au départ et les achats de billets d'avions non soutenus par des ordres de missions pour un montant total 9 373 120 FCFA.

– L'Ambassade du Mali à Ouaga a procédé à des paiements indus de loyers pour un mon-



tant total de 11 340 000 FCFA. Le reçu de paiement des frais de cession de la Toyota Fortuner AHTYK59G7 0005385B 14CD0014, soit 1 000 000 FCFA, n'a pas été fourni par le Secrétaire Agent Comptable.

Ce qui attend l'Ambassadeur du Mali à Ouaga et son Agent Comptable auprès de la Justice:

– l'utilisation non justifiée du carburant acheté pour 23 452 160 FCFA ;

– les dépenses non autorisées sur les recettes de chancellerie pour un montant de 124 324 738 FCFA ;

– les paiements irréguliers de 1 369 201 299 FCFA pour la construction de la chancellerie ;

– les chèques non justifiés émis et payés en faveur de certains membres du personnel de l'Ambassade d'un montant de 225 344 521

FCFA.

– les paiements non justifiés de frais scolaires d'un montant total de 64 530 000 FCFA ;

– les paiements indus des indemnités de premier équipement d'un montant total de 7 500 000 FCFA ;

– les frais de mission non justifiés pour un montant de 9 373 120 FCFA ;

– les paiements indus de loyers pour un montant total de 11 340 000 FCFA ;

– le paiement non justifié de 1 000 000 FCFA représentant le prix de cession du véhicule réformé Toyota Fortuner numéro d'immatriculation 14 CD 0014.

■ El Hadj A.B. HAIDARA

Lutte contre le coronavirus : L'Etat renforce les mesures

Afin de prévenir, autant que possible, l'apparition d'un cas de COVID-19 au Mali, le Secrétaire général du ministre de la Santé et des Affaires sociales, Dr Mama Koumaré, a tenu, jeudi 5 mars 2020, un point de presse afin de donner l'information actualisée sur la maladie à coronavirus. A ce titre, notre continent est actuellement touché, avec 26 cas dont zéro décès au niveau de 6 pays, par la maladie à coronavirus.



En effet, il s'agit du Sénégal, du Nigeria, de l'Algérie, du Maroc de la Tunisie et de l'Egypte. Pour Dr Mama Koumaré, l'épidémie peut affecter la vie sociale et économique du pays en plus de l'impact sanitaire, d'où l'intérêt d'élaborer un plan d'urgence. C'est dans ce cadre que le Département en charge de la Santé et des Affaires sociales a élaboré un plan de prévention et de réponse contre le COVID-19, a souligné le représentant du ministre.

Dans le monde, a-t-il rappelé, il y a 3214 décès sur 94 250 cas confirmés dans 88 pays, soit 3,4%. La Chine et la Corée sont les plus touchées avec, respectivement, 80 270 et 5261 cas confirmés. L'Iran compte 2 922 cas et l'Italie 2 502. La France et l'Espagne, pays de destination des Maliens, comptent une centaine de cas.

Le Gouvernement s'est appesanti sur quatre points essentiels qui s'articulent autour de la

coordination au niveau national.

Pour le premier axe, il existe des comités de crise qui ont pour objectif de servir à faire le contact auprès du conseil des autorités administratives et de la population. Ils ont pour mission de tenir les rencontres régulières pour faire le point de l'évolution de la situation et de veiller à ce que les équipes médicales assurent le suivi et la prise en charge, conformément aux directives internationales et nationales, en cas de positivité de cas dans notre pays.

Le deuxième axe s'articule autour de la communication, notamment un contact permanent avec la presse, pour faire la diffusion des messages de sensibilisation, la mise en place d'un dispositif d'information des usagers, à travers les écrans, dans les zones. S'agissant de la surveillance, l'accent a été mis sur deux aspects à savoir, la voie aérienne et la voie terrestre.

Le troisième axe consistera à la prise en charge des personnes atteintes par le coronavirus. « Notre ambition est de faire de telle sorte que dans les jours à venir, il y ait un laboratoire de diagnostic de coronavirus dans l'ensemble de nos régions. Nous disposons d'un laboratoire étroit et mobile qui peut être déployé partout au Mali. Au niveau matériel de protection individuelle, nous avons une disponibilité de 600 000 masques pour un besoin estimé à 5 400 000. Les équipes de protection individuelle ont une disponibilité de 30 800 pour un besoin de près de 2 millions. En ce qui concerne les gels hydro-alcooliques, 600 litres pour un besoin de 500 000 litres », a-t-il précisé.

« Cependant, nous avons été alertés, cinq fois, dans les mines de Fakola, dans le cercle de Kéniéba et le District de Bamako mais aucun cas n'a été signalé jusqu'à présent », a-t-il rappelé.

Quant au quatrième point, il consistera à rappeler les mesures de prévention : que toute personne se trouvant sur le territoire malien priorise l'hygiène individuelle et collective par le lavage des mains et l'application des gels alcooliques.

Ensuite, Dr Mama Koumaré a invité la population à appliquer les mesures d'hygiène, notamment le lavage des mains au savon, l'assainissement du cadre de vie et à utiliser un masque ou se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir ou dans le pli du coude quand on éternue ou tousse.

Enfin, il a recommandé à la population malienne d'éviter tout contact avec une personne présentant des symptômes de type grippale et à cuire suffisamment la viande, le poisson et les œufs avant consommation.

S'agissant de la prise en charge des cas, des sites d'isolement ont été identifiés, notamment les Hôpitaux du Point G et de Gabriel Touré. Les Centres de santé de référence du District de Bamako et de Kati ont également pris les dispositions nécessaires pour identifier des salles pour d'éventuelles prises en charge de cas. Les patients confirmés seront transférés vers le site d'isolement de l'hôpital de dermatologie de Bamako. En cas de signe de gravité, selon Dr Koumaré, ils seront transférés vers le centre de traitement spécialisés au Point G.

■ Ibrahim Sanogo

Bras de fer Cour Constitutionnelle – CNID – FYT : Manassa au garde à vous !

Le communiqué du CNID – FYT suite à l'arrêt de rejet de sa requête aux fins d'invalidation de la convocation du collège électoral pour le scrutin du 29 mars a toutes les allures d'un réquisitoire solidement argumenté et documenté contre par la Cour Constitutionnelle.

Selon le parti du Soleil Levant l'arrêt a été rendu dans une quasi-clandestinité, en dehors de toute audience publique exigée par la Loi et dans le respect total des instructions données par le RPM à la Cour et par conséquent au mépris de la Loi qui a été piétinée.

Le CNID – FYT estime que ses « objectifs sont pleinement atteints et nous savons que dorénavant, la Cour se sentant scrutée, sera plus rigoureuse et plus attentive au respect des textes ».

Enfin Me Mountaga TALL et ses amis envisagent



toujours de saisir les juridictions supranationales et tient le gouvernement responsable de tout ce qui adviendra aux maliens du fait de son

entêtement.

■ **Moctar Sow !**

COMMUNIQUE DU CNID - FYT SUR LE REJET DEFINITIF PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE SA REQUÊTE AUX FINS D'INVALIDATION DE LA CONVOCATION DU COLLEGE ÉLECTORAL ET DE L'ÉLECTION LÉGISLATIVE (SCRUTIN DU 29 MARS 2020)

Le 05 mars 2020, conformément aux engagements pris, j'ai déposé au nom du CNID – FYT, au Greffe de la Cour Constitutionnelle du Mali, une nouvelle requête pour contraindre la haute juridiction à se prononcer sur les arguments que nous lui avons soumis pour l'annulation du décret portant convocation du collège électoral pour l'élection des députés (scrutin du 29 mars).

1- Pour sans doute éviter le cafouillage de son premier arrêt n°2020-01/CC-EL du 29/02/2020 portant proclamation de la liste définitive des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale **aucun numéro n'a été affecté à notre requête**. La Cour a sans doute eu la crainte de se fourvoyer à nouveau. Ne dit-on pas que « Chat échaudé craint l'eau froide » et que « deux

prudences valent mieux qu'une ».

2- Par un appel téléphonique dans la nuit du vendredi 06 mars, nous avons été informés de la disponibilité du nouvel arrêt au greffe de la Cour. Notre surprise était grande car, aux termes de l'article 25 de la Loi N°97-010 du 11 février 1997 portant loi organique déterminant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cour Constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle « **En matière de contentieux électoral, les arrêts de la Cour sont prononcés en audience publique. Ils doivent constater cette publicité. Ils sont motivés** ».

Or, nous n'avons jamais été informés de la tenue d'une quelconque audience publique et d'ailleurs, nulle part dans son contenu, la Cour ne constate cette publicité. C'est cette

audience publique qui nous aurait permis, le cas échéant de demander à être entendus. On s'en rend compte, la Cour ne voulait prendre aucun risque avec un débat contradictoire qui aurait rendu à néant ses arguments.

3- C'est donc sans aucune surprise cette fois-ci, que nous avons pris connaissance de l'Arrêt N°2020-02/CC-EL du 06 mars 2020 aux fins d'examen d'une requête en annulation de l'élection législative et du Décret N°2020-010/P-RM du 22 janvier 2020 portant convocation du collège électoral, ouverture et clôture de la campagne électorale à l'occasion de l'élection des députés à l'Assemblée nationale.

L'arrêt rendu dans la clandestinité et une opacité totale, est en tout conforme aux préconisations et instructions du Secrétaire

Général du parti au pouvoir qui, dans une interview au **journal Info-Matin du 26 février 2020** disait textuellement qu'il intervenait pour « **donner des arguments à la Cour** » avant de préciser « **Ne soyez pas surpris, la requête de Mountaga va être rejetée** ». Sûr de son fait, il ajoute « **Elle (la Cour) sait qu'elle est saisie aujourd'hui pour organiser ces élections sur la base des résolutions du Dialogue national inclusif. Et ces résolutions ont demandé de retenir les circonscriptions actuelles** ». No comment !

Peut-on être plus clair, plus directif, plus instructif ?

Un chef de corps s'adresserait-il ainsi à un trouffion avec des ordres aussi manifestement illégaux ? Celui-ci se mettrait-il au Garde à vous dans une telle hypothèse pour scander : « A vos ordres ! Chef, oui Chef ? »

4- La Cour, elle, oubliant tous ses visas précédents, s'est fermement appuyée sur la loi n°02-010/ du 05 mars 2002 portant loi organique fixant le nombre, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités, les conditions de remplacement des membres de l'Assemblée nationale en cas de vacance de siège, leurs indemnités et déterminant les conditions de la délégation de vote qui, selon elle, « **n'a été ni modifiée, ni abrogée par une disposition législative** ».

Le constitutionnaliste et universitaire B. Fomba, s'exprimant sur ce point bien avant la saisine de la Cour a brillamment expliqué que « l'article 2 de la loi organique en question doit être lue en relation avec **l'article 158 de la loi n°2016-048 du 17 octobre 2016 modifiée portant loi électorale** aux termes duquel « **pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale, les circonscriptions électorales sont constituées par les cercles et les communes du District de Bamako** ».

Il résulte clairement de la lecture croisée de

la loi organique **loi n°02-010 du 05 mars 2002 et de la loi électorale modifiée n°2016-048 du 17 octobre 2016** que les circonscriptions électorales des législatives ne sont pas à proprement parler une invention de ces deux textes de loi. **En réalité, les deux textes ne font que se référer simplement à la législation sur les circonscriptions administratives de Cercles et les communes du District de Bamako qui font office de circonscriptions électorales pour les scrutins législatifs.** C'est ce qui explique qu'au Mali, les circonscriptions électorales des législatives épousent la ligne de configuration des circonscriptions administratives de Cercles et des communes du District de Bamako. Au regard des bouleversements juridiques ayant affecté le champ de l'organisation administrative de l'Etat, la configuration des circonscriptions administratives de Cercles sur laquelle s'adosse la loi organique sur les députés ne tient plus la route et contribue à l'entacher de caducité. En l'état, **la loi n°02-010 du 05 mars 2002** portant loi organique sur les députés est inapte aujourd'hui à servir de fondement juridique à la répartition des députés entre les Cercles ».

Voilà qui est dit et bien dit.

5- Il est étonnant que la Cour constitutionnelle du Mali qui a su inventer la notion « **d'insécurité résiduelle** » et celle de la double et contradictoire jurisprudence sur « **la prorogation inconstitutionnelle du mandat des députés** » n'ait pu comprendre que **la loi n°02-010 du 05 mars 2002 portant loi organique fixant le nombre des députés a prévu toutes les conditions de son adaptation aux évolutions démographiques et que l'on ne peut organiser en 2020 une élection sur la base des données démographiques de 1996 et remiser au placard la nouvelle législation sur les circonscriptions électorales fonctionnelles.**

6- Nous savions et avons publiquement affirmé que la Cour constitutionnelle, pour des raisons éloignées de la loi ne ferait pas droit à notre requête. **Mais il était important pour nous d'instaurer un débat pour édifier l'opinion et faire comprendre à la Cour qu'elle n'était pas au-dessus des lois, que son rôle se limitait à appliquer les lois et qu'elle ne pouvait légiférer**, et ce, nonobstant l'article 94 de notre Constitution selon lequel « Les décisions de la Cour Constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives et juridictionnelles et à toutes les personnes physiques et morales »

Nos objectifs sont pleinement atteints et nous savons que dorénavant, la Cour se sentant scrutée, sera plus rigoureuse et plus attentive au respect des textes.

7- Sur le plan du droit interne, le gouvernement va poursuivre sa marche forcée vers des élections avec un cadre juridique électoral permissif et incitatif à la fraude, le déni des engagements internationaux du Mali, une CENI irrégulièrement constituée, une liste électorale approximative et des risques extrêmement élevés sur la vie des électeurs et des candidats dont beaucoup ne pourraient même pas se rendre dans leurs circonscriptions pour voter à plus forte raison y battre campagne. Il en assumera toute la responsabilité.

Il reste à présent, pour entendre dire le Droit, à explorer la piste des juridictions supranationales si les conditions « techniques » liées à la gestion du temps avant le 29 mars 2020 le permettent.

Bamako, le 09 mars 2020
Me Mountaga TALL
Président du CNID – FYT

**WESTERN
UNION**

WU SM



Législatives 2020 : Le FSD tire la sonnette d'alarme

Contre vents et marées, le gouvernement annonce urbi et orbi sa volonté d'organiser le scrutin du 29 mars qui, selon le FSD a toutes les allures d'un nouveau hold-up électoral qui se prépare.

Le FSD dénonce ainsi une CENI illégale maintenue malgré ses dénonciations auprès du Premier ministre demeurées sans suite, un Fichier électoral susceptible de fausser substantiellement les résultats de l'élection, un contexte sécuritaire fortement dégradé exposant la vie des candidats, leurs militants, les meetings, les électeurs, et les bureaux de vote, la non adoption des nouveaux textes régissant les élections, l'exclusion de 11 circonscriptions du vote. En raison de toutes ces insuffisances « le FSD constate l'impossibilité d'organiser des élections législatives dans des conditions optimales de réadaptation du cadre électoral, de garantie de l'intégrité, de transparence, de crédibilité du scrutin envisagé et surtout de sécurité.

Par conséquent, le FSD tient le Gouvernement responsable des conséquences fâcheuses de la

mauvaise organisation des élections législatives notamment sur l'intégrité physique, sur la vie des citoyens, candidats et agents électoraux, ainsi que sur la destruction de leurs biens».

DECLARATION DU FRONT DE SAUVEGARDE DE LA DEMOCRATIE (FSD) SUR L'ELECTION LEGISLATIVE DU 29 MARS 2020

Le Front pour la sauvegarde de la Démocratie (FSD), au regard du contexte global et du niveau alarmant de la mauvaise préparation du scrutin du 29 mars 2020, attire l'attention des structures en charge de l'organisation de l'élection législative, le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, le gouvernement, la MINUSMA, l'opinion nationale internationale sur les faits suivants :

1-Le maintien d'une CENI en charge de l'organisation de l'élection dont le mandat a expiré

depuis décembre 2018, et sa composition, en principe paritaire entre la société civile (5 membres), la majorité (5 membres) et l'opposition (5 membres) est totalement penchée en faveur de la majorité qui y compte désormais 8 membres après le ralliement de l'ADP - Maliba, du Parena et du PVRM à cette majorité. Les personnes désignées par ces partis doivent être impérativement remplacées par des membres de l'opposition dont les noms ont déjà été soumis au gouvernement par le Chef de file de l'opposition. Le respect de la Loi en cette matière est gage de la transparence et le FSD ne saurait transiger sur ce point.

Cette violation de la loi a été signalée par lettre N° 003/2020-CCFOP adressée au Ministre de l'Administration Territoriale avec une ampliation au Premier Ministre.

Aucune réaction du gouvernement n'a été enregistrée à ce jour.

2-Le Fichier électoral, nonobstant son récent audit contient toujours des « faiblesses » (dixit le président de la CENI) non encore corrigées, en l'occurrence, selon la CENI elle-même environ 400.000 noms de personnes décédées non expurgées sans compter l'absence de plusieurs autres centaines de milliers de nouveaux majeurs. Ces deux leviers, à eux seuls, permettent de fausser substantiellement les résultats du vote. Ce qui est inacceptable.

3. Le contexte sécuritaire continue de se dégrader quotidiennement et, le gouvernement qui n'arrive à assurer ni la sécurité de ses propres agents (administrateurs, juges et enseignants qui se sont repliés vers des localités moins exposés, écoles, tribunaux et centre de santé fermés) ni même celles des camps auparavant disséminés entre différentes localités qui se sont regroupés n'est manifestement pas à même de protéger les candidats, leurs militants, les meetings, les électeurs, et les bureaux de vote.

Les récentes déclarations du ministre de l'administration territoriale sur un éventuel regroupement des bureaux de vote par « secteur », celles du Premier ministre et de la Minusma demandant le redéploiement « des administrateurs, préfets et sous-préfets dans les différentes circonscriptions » sont autant de confirmation de nos réserves et craintes exprimées déjà dans notre précédente Déclaration sur ce sujet.

Il est incompréhensible que le régime se lance dans un processus électoral d'envergure nationale, alors qu'aucune mesure concrète de retour des Forces de défense et de sécurité nationales, de l'Administration et des services sociaux de base, n'est visible pour garantir la sécurisation du territoire national, des citoyens, des éventuels candidats (dont beaucoup ne pourraient effectuer le moindre séjour dans leur circonscription à fortiori battre campagne) et du processus électoral annoncé.

Pourtant, les reports successifs du scrutin en cause avaient été justifiés par l'insécurité grandissante, la nécessité de procéder à l'opérationnalisation des nouvelles régions et à des réformes électorales pertinentes.

Aucun candidat, tous partis politiques confon-

nus des régions de Kidal, Tombouctou et Gao ne peut se rendre dans sa circonscription électorale sans le concours aérien de la Minusma, occasionnant du coup une surcharge inhabituelle de travail au niveau de l'organisation onusienne.

Les dernières négociations entre le Ministère de l'administration Territoriale et les milices armées dans le centre ont fini de convaincre de l'incapacité du gouvernement de sécuriser les opérations de vote.

4- Le Gouvernement, pour justifier la prorogation du mandat des députés a publié un communiqué qui affirmait que : « ... L'évaluation de la situation politique et sécuritaire du pays révèle la persistance des difficultés et contraintes qui ne permettent pas la tenue d'élections législatives régulières et transparentes.

Dans ce contexte et conformément à l'Accord Politique de Gouvernance, le projet de loi organique adopté, proroge jusqu'au 02 mai 2020 le mandat des députés de la Vème législature afin de réunir les conditions optimales à la bonne organisation des élections. ».

Aussi, le FSD s'étonne de cette propension du Gouvernement à tout précipiter, alors que l'occasion est aujourd'hui offerte à l'ensemble de la classe politique et des forces vives de la Nation de procéder aux réformes législatives nécessaires et de corriger les tares du système électoral, afin de doter notre architecture institutionnelle d'une nouvelle Assemblée nationale, véritable épine dorsale de notre démocratie, avec une configuration suffisamment respectueuse du vote des citoyens et représentative des différentes forces politiques (scrutin mixte, suppléance, Organe unique de gestion des élections, interdiction du nomadisme, dissociation du lien circonscription ad-

ministrative / circonscription électorale, actualisation du nombre de députés par circonscription...).

Le FSD estime que la fin du mandat prorogé des députés au 2 mai 2020, n'empêche pas de discuter, de convenir et d'adopter, par voie d'ordonnance, des réformes en matière électorale discutées et convenues au sein du Cadre de concertation entre les partis politiques, les acteurs électoraux et les départements ministériels chargés des questions électorales, permettant ainsi de redonner confiance à tous les acteurs dans les réformes législatives et le processus électoral.

5- Le Gouvernement organise enfin cette élection de façon non inclusive en excluant 11 circonscriptions créées depuis 2012 dans les régions de Taoudeni et de Ménéka. Ce faisant, le Gouvernement porte gravement atteinte à la Loi électorale qui oblige à tenir l'élection législative sur l'ensemble du territoire ou à ne pas la tenir et fragilise ainsi encore un peu plus la cohésion nationale.

A l'allure où vont les choses, le FSD constate l'impossibilité d'organiser des élections législatives dans des conditions optimales de réadaptation du cadre électoral, de garantie de l'intégrité, de transparence, de crédibilité du scrutin envisagé et surtout de sécurité.

Par conséquent, le FSD tient le Gouvernement responsable des conséquences fâcheuses de la mauvaise organisation des élections législatives notamment sur l'intégrité physique, sur la vie des citoyens, candidats et agents électoraux, ainsi que sur la destruction de leurs biens.

Bamako, le 07 mars 2020
Le Directoire



Maitre Mountaga Tall sur l'état du Mali : « Je pense que, ceux comme moi, qui se sont battus pour instaurer cette démocratie, n'ont pas le droit de tourner le dos, et de laisser le Mali dans cette situation » a-t-il déclaré, sur Renouveau TV

Maitre Mountaga Tall, Président du CNID-FYT, dans l'émission Grand Format sur Renouveau TV du 1er Mars, s'est prononcé sur la situation du Mali en général, et sur les sujets qui marquent l'actualité.



Interrogé par Mohamed Attaher Halidou, Mountaga Tall répond aux questions, sur entre autres, l'appréciation qu'il fait de la gestion du pays par l'actuelle régime, de la tenue des futures élections des députés, etc.

En ce qui concerne les élections législatives, Maitre Mountaga Tall a déclaré dans que la requête, qu'il a introduite auprès de la Cour Constitutionnelle portait « sur l'annulation de la convocation du collège électoral » et non pas sur les candidatures.

« Nous n'avons jamais attaqué les candidatures, nous n'en attaquerons pas », a fait savoir Maitre Mountaga Tall, avant d'ajouter que la Cour dans l'incapacité de répondre, ou de rejeter un seul de ses « arguments », s'est permis d'introduire dans sa requête « des arguments qui n'ont jamais été évoqués ».

En poursuivant, il indique ne pas avoir non plus demandé à la Cour de faire « une appréciation de l'opportunité des élections », chose que la Cour aurait affirmé, selon lui. Il estime également que « si la Cour doit dire le droit, elle ne peut faire que droit » à sa « requête ». « Par ce que c'est un fait aujourd'hui que depuis 2012, il y a huit ans, il y a 11 nouvelles circonscriptions électorales au Mali, je les ai cités. J'ai cité les textes qui font obligation d'organiser les

élections simultanément sur l'ensemble du territoire. J'ai cité les textes qui disent que là-dessus aucune exception n'est possible », a-t-il précisé.

« La Cour et moi on n'en a pas fini », promet l'avocat.

Concernant la gouvernance ; Rarement les Maliens ont été aussi appauvris qu'aujourd'hui, estime Maitre Mountaga Tall. Dire qu'il y a une solution prêt à porter à la crise au centre serait démagogique, a souligné Mountaga Tall. Mais selon lui, la corruption, la mauvaise gouvernance, contribuent à la détérioration de la situation, en impactant tous les secteurs de la vie nationale.

« Ce qui se passe au Centre s'aggrave du fait de la mauvaise gouvernance. La mauvaise gouvernance, tant dans la gestion économique et financière, que dans la gestion des hommes, et dans l'approche », a-t-il précisé.

A en croire Maitre Mountaga Tall, les méthodes, et les stratégies employées pour régler la crise, ne permettent d'apporter « aucune solution de fond », si ce n'est que des « solutions cosmétiques et médiatiques ». Raison pour laquelle, estime-t-il « dès qu'ils tournent le dos, les problèmes reviennent ». Il propose de solutionner ladite crise, en travaillant avec « tous les mé-

canismes de conciliations sérieuses, avec les émissaires qu'il faut, avec les interlocuteurs propices » en l'absence des micros et caméras. Cela dans le but de ramener la paix et la sécurité, a-t-il ajouté.

Il évoque la nécessité pour les forces de défense et de sécurité d'être correctement équipées, pour garantir la sécurité. Et pour rendre cela effectif, il préconise que l'on ne détourne pas les ressources allouées en ce sens.

Notre armée a été, systématiquement, et méthodiquement, détruite, il y a longtemps, déplore Maitre Mountaga Tall en raison de la crainte injustifiée d'une armée forte par les pouvoirs ; ensuite, le fait que les différents pouvoirs qui se sont succédés, se sont abstenus de reconstituer l'outil de défense, quand il le fallait ; puis la politisation de l'armée, par le recrutement des militants politiques ; et enfin, l'utilisation de l'armée pour absorber le chômage, et les détournements de fonds ont contribué à amener l'armée dans les difficultés qu'elle connaît aujourd'hui.

Maitre Mountaga Tall s'inquiète, qu'on ne soit en train de liquider définitivement notre armée. Les forces armées reconstituées composées de « 1/3 des forces armées maliennes, 1/3 de la CMA, 1/3 de la plate-forme » cela conduit d'après lui « à une armée ethnicisée, une armée régionalisée ». Dans ces conditions ramener la paix, tout en consolidant l'efficacité de notre armée, lui paraît douteux.

Malgré les nombreux revers subis par notre armée, ces dernières semaines, on constate qu'il y a une réelle montée en puissance. Cependant la question que se posent beaucoup, est sera-t-elle permanente ?

■ Demba Sidibé, stagiaire.

La Coalition pour l'Azawad (CPA) : Les raisons de la radiation de son secrétaire général

La Coalition pour le l'Azawad (CPA) a tenu une conférence de presse, samedi 7 mars 2020, à la Maison de la presse. Il s'agissait pour les responsables de la coalition d'informer l'opinion nationale et internationale sur les vraies raisons de la radiation de Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun désormais ex-secrétaire général du mouvement.



Boubacar Hagadoumbo Touré, non moins secrétaire général adjoint de la coalition pour l'Azawad qui est un groupe armé signataire de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation était le principal conférencier. Selon lui, ce groupe armé est présent sur le terrain et s'est toujours inscrit dans la dynamique de la Paix. Mais malheureusement par la force des choses, le désormais ex-secrétaire général Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun a posé des actes qui lui ont été fatals. Lesquels actes sont à la base de sa radiation.

Aux dires du secrétaire général de la coalition, Boubacar Hagadoumbo Touré, la coalition pour le l'Azawad est un mouvement politico-militaire et ne saurait se dérober de cette mission. « **Nous ne pouvons en aucun cas accepter qu'un membre nous entraîne sur la scène politique. Donc c'est pour dire que l'objet de cette conférence n'est ni agréable encore moins aisé dans la mesure où il s'agit de la radiation d'un frère d'arme, un ami, en l'occurrence Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun, ex-secrétaire général du mouvement, avec lequel nous avons cheminé depuis près de 10 ans. En effet, des pourparlers d'Alger à la date d'aujourd'hui, le camarade en cause n'a cessé d'œuvrer**

de manière à ridiculiser et affaiblir notre mouvement, notre force sur le terrain. Les multiples conseils n'ont servi à rien. Encore une fois nous disons tout simplement que c'est dommage », a-t-il précisé.

Selon le secrétaire général adjoint, il lui est reproché d'être à la base du manque de confiance entre les éléments du groupe. Par cet acte, il prétendait diviser l'organisation pour mieux régner. A cela s'ajoute la corruption, mauvaise gestion et les malversations financières qui ont pris une proportion importante. Son comportement peu orthodoxe a entaché la crédibilité du mouvement sur le plan national et international.

Dans le souci d'élucider cette situation, une assemblée extraordinaire a été organisée le 29 février 2020, au cours de laquelle une pile de décisions a été prise. Les deux décisions phares prises sont entre autres, la radiation de l'ex-secrétaire général Mohamed Ousmane Ag Mohamedoun et la mise en place d'un bureau exécutif avant la tenue d'un congrès qui serait convoqué à cet effet. Désormais les destins du mouvement sont confiés Mohamed Ould Ahmed dit Haarak. A préciser que ce dernier reçoit présentement des soins à l'extérieur d'où son absence à cette conférence.

« Vous aurez compris, pour nous, l'honneur et la dignité ont un sens. Il s'agit également pour la CPA et surtout pour les hommes qui l'animent de s'assumer face à l'histoire. N'en doutez point, c'est ce que nous avons fait en destituant notre désormais ex-secrétaire général. Cela nous permet de renforcer notre idéal qui consiste à œuvrer pour la paix et la réconciliation en mettant hors d'état de nuire tous ceux qui pactisent avec le terrorisme et contribue à son économie criminelle d'une part, et donner une image meilleure à la CPA d'autre part. L'idéal de construire une société plus juste, bien sûre, mais plus belle, notamment pour la jeunesse de notre pays est un combat pour lequel nous sommes prêts en tout lieu et à tout moment », a-t-il souligné.

Sur les élections législatives, Boubacar Hagadoumbo Touré dira que son mouvement aidera le gouvernement pour la sécurisation de ce scrutin tout en accélérant la mise en œuvre de l'accord de paix.

■ Ibrahim Sanogo



Makan Koné sur les promesses du président : Que vaut la parole d'IBK ?

La parole du président de la République, celui qui se faisait appeler Kankelentigui (qui n'a qu'une seule parole), a perdu considérablement de sa valeur. Ses promesses et autres engagements, plus personne n'y croit. Il fait rarement ce qu'il dit et dit rarement ce qu'il fait.

L'homme, c'est sa parole, a-t-on coutume de dire. Une assertion qui ne sied, malheureusement, pas à certains comportements et attitudes de notre président. Souvent, peut-être, sous le coup de l'émotion, il dit des choses, tient des promesses, se montrant emphatique, pour, plus tard, agir à contresens.

Il faut dire que, si au début, l'on était un peu étonné voire surpris, de ces revirements présidentiels à 180 degrés, aujourd'hui, on est plutôt déçu de voir la parole présidentielle, celle de la première institution, perdre toute valeur et tout crédit. Tous les Maliens se souviennent, il y a de cela presque une année, quand le président

de la République, à Ogossagou, a vivement interpellé le tout nouveau chef d'état-major de l'Armée à propos du carnage qui s'y était déroulé.

Le pauvre Abdoulaye Coulibaly, qui venait d'être fraîchement nommé, se demandait, sûrement, ce qu'il avait fait pour mériter de telles remontrances, pareille remontée de bretelles. Lui qui, d'ailleurs, n'avait rien demandé et sur lequel cette promotion (empoisonnée) venait de tomber.

IBK avait promis sur la place publique d'Ogossagou, en présence des populations (le chef de village et toutes les notabilités), qu'ils étaient allés dénicher de leurs cachettes, que si le carnage d'Ogossagou se produisait une nouvelle fois, si lui était obligé de se présenter sur une telle scène, il relèverait immédiatement le Général de ses fonctions. Les Bambaras disent : « Môgô te malo f'i ka kuma ». Ce qui peut se traduire par : « il faut tourner sept fois sa langue

dans sa bouche avant de parler ». En réalité, les Bambaras nous apprennent, et c'est vérifié et prouvé partout et par tous, que notre honte, notre humiliation ne peut provenir que des propos et des promesses que nous tenons.

Ce jour, IBK a manqué de tourner sept fois sa langue... Il a oublié qu'un autre Ogossagou pouvait avoir lieu, qu'au-dessus de lui, il y a le Bon Dieu, et qu'en face, il a affaire à un Etat faible, une armée qui se cherche ; que donc tous les ingrédients étaient réunis pour la récurrence. Elle survint, implacable, cette récurrence.

L'on s'attendait à ce qu'IBK tienne ses promesses et ses engagements. Qu'il relève le pauvre Général Abdoulaye Coulibaly. Rien. Absolument rien ! Car, de responsables, il en a relevés beaucoup, dans tous les domaines, qu'il commence à en manquer sérieusement.

Le président de la République doit comprendre que le pays n'est pas un « grin », qu'il ne se gère ni par la famille, les proches et les amis, ni par les émotions et les sentiments.

Qui ne se souvient pas encore de l'une de ses autres célèbres phrases : « Il existe une mer de sang entre lui et moi ». Et qu'en est-il aujourd'hui ? Où est passée cette fameuse « mer de sang » ? Engloutie dans le sable de l'Azawad ? Décidemment.

8 mars, Journée Internationale de la Femme : Portrait de Mme Niagaté, paysanne et fière dans la peau

Mme Niagaté Goundo Kamissoko surnommée la paysanne, est originaire de la cité des rails (Kayes). Présidente de la Fenafer et du Collège des femmes dont plusieurs pays sont membres, elle est vice-présidente du Conseil de cercle de sa région, grâce à sa bravoure et son dévouement. Les femmes rurales contribuent au développement agricole et jouent d'importants rôles dans la sécurité alimentaire notamment dans les pays en développement. Les femmes rurales représentent plus d'un quart de la population mondiale. Le statut qu'elles occupent est trop peu aux yeux du monde. Beaucoup de ces femmes commencent au pied du mur, en bas de l'échelle pour se retrouver à la fin bien placées. Dans une société où la femme n'a pas sa place parmi les hommes, Goundo s'est frayée un chemin pour atteindre ses objectifs. Cette Nyéleni des champs et son époux se sont

installés dans un village dans la région de Kayes qu'elle aménagera d'ailleurs avec son mari. Goundo a d'abord travaillé dans le champ pour le compte de son mari avec un misérable revenu journalier. "Je m'occupais du champ de mon mari avec d'autres femmes, 50 F CFA par heure", explique-telle.

Les femmes sont connues pour être polyvalentes et se débrouillent dans plusieurs domaines. Cette amazone a eu à exercer plusieurs petits métiers. "Je me suis battue pour arriver là où je suis. J'ai fait la teinture, le métier de matrone, manœuvre, j'ai aussi fait la coiffure avant d'arriver au sommet. J'ai eu à aider mon mari et à subvenir aux besoins de mes enfants grâce à mon travail de paysanne". Le chemin vers la réussite a été semé d'embûches, mais elle y est parvenue. C'est dans sa vision de laisser son empreinte partout où elle passe que Goundo ne s'est pas laissée at-

teindre par les stéréotypes attribués aux femmes. Elle a été élue pour la première fois en 2004 comme vice-présidente du Conseil de cercle de Kayes. Le bureau n'étant constitué que d'hommes, Goundo s'est battue afin qu'une femme soit haut placée et que le genre soit respecté. Ayant fait preuve de courage, d'endurance, elle gravit les échelons en laissant son empreinte. Elle sera une seconde fois élue déléguée et présidente du Conseil national du développement rural en 2008 jusqu'à nos jours.

Ne dit-on pas que la réussite est au bout de l'effort, alors la présidente des femmes rurales a été reconnue par son implication et son assiduité dans tout ce qu'elle entreprend. La connaissance de soi est la meilleure des sciences, Mme Niagaté est fière d'être une paysanne. "Je mérite mon surnom de paysanne, je préfère même être appelée double paysanne. Je ne peux que me vanter malgré mon statut de femme, J'ai su me faire entendre malgré les dénigrement".

Ceux qui pensent que la femme qui dirige est un garçon raté et que la femme n'est faite que pour servir et non pour diriger ont tort, cette époque est révolue car les femmes ont su faire entendre leur voix et occupent des places importantes dans la société. La loi 052 en est la preuve.

■ OUMOU FOFANA



Promotion de la culture : L'orchestre Kéné Stars de Sikasso doté de nouveaux instruments de musique par Mme le ministre de la culture



La série de remise d'instruments de musiques aux différentes régions administratives du Mali par le Ministère de la Culture, en vue de promouvoir le développement de la culture, poursuit son petit bonhomme de chemin. Après la première étape de la région de Koulikoro, la salle de conférence du gouvernorat de Sikasso a abrité ce vendredi 06 mars 2020 la deuxième série de remise d'instruments de musique à l'orchestre régional de Sikasso, sous la présidence de Mme le Ministre de la Culture, N'DIAYE Ramatoulaye DIALLO.

Après l'accueil de la délégation ministérielle dans le vestibule des TRAORE par le patriarche Amadou TRAORE dit le géant, Mme le Ministre à la tête d'une forte délégation a été accueillie au gouvernorat de Sikasso sous des ovations par une foule en liesse.

Pour l'importance de la journée, aucune couche sociale n'est restée à la marge même les religieux qui font souvent exception étaient fortement représentés sous la présidence d'El Hadj Bakary Madinè SANOGO, leader religieux

à Sikasso.

D'abord Kalifa SANOGO, maire de la commune urbaine de Sikasso, témoigne après son discours de bienvenue, apprécie que cet événement est un jour de gloire pour la région de Sikasso. Selon lui la culture est le ciment de tout développement. C'est ainsi qu'il exhorte les acteurs de la culture à redoubler d'effort pour l'épanouissement de la culture et à ce que ces instruments soient utilisés à bon escient.

Pour Mme le Ministre, cette cérémonie est d'une importance capitale pour le département de la Culture et les acteurs culturels. Selon elle, Parler de Sikasso c'est faire ressurgir le souvenir du royaume de Kéné Dougou avec des figures historiques comme Tièba TRAORE, Babemba TRAORE, Momo TRAORE, Kèlètiki BERTÉ pour ne citer que ceux-ci, qui ont opposé une farouche résistance à la pénétration coloniale, résistance tant vantée par des générations.

C'est aussi évoquer les traditions originales et les expériences qui ont acculé au fil des siècles

et qui constituent les repères évaluant notre présent et notre avenir, ajoute-t-elle. Parler de Sikasso, c'est évoquer sa riche production artistique par des générations de créateurs comme Lamissa BENGALY, Madou GITTARE, Nahawa DOUMBIA, Abdoulaye DIABATE, Oumou SANGARE, Nèba Solo, Mamou SIDIBE, Kènè Dougou FLANI et bien d'autres, poursuit-elle. Ces porte-étendards, ces ambassadeurs de la musique malienne ont honoré notre pays sur les scènes nationales et internationales, explique-t-elle. Ces orchestres modernes comme le Badema national, le Kanaga de Mopti, Diaba de Tombouctou, le Super Biton de Ségou, le Kéné Star de Sikasso, et l'orchestre de Koulikoro ont marqué de manière singulière et positive l'esprit de leur contemporain après leurs implantations dans les capitales régionales au lendemain de l'accession de notre pays à l'Indépendance, affirme-t-elle. Ces orchestres disposaient d'un répertoire assez riche et varié et véhiculaient des messages forts de paix, de patriotisme, l'union sacrée, du travail bien fait et dénonçaient des mauvais comportements des esprits malveillants. Chaque orchestre était devenu un symbole et un emblème de sa région, ajoute-t-elle. Il s'agit de redynamiser, revitaliser ces orchestres qui se meurent sous le coup de la vétusté des instruments de musique, poursuit-elle. Il s'agit pour le département de la Culture de doter toutes les régions de matériels d'orchestre, afin qu'elles puissent s'arrimer au progrès et servir d'avantage la prospérité dans notre pays, déclare-t-elle... La cérémonie s'est terminée en apothéose par la remise symbolique d'un instrument de musique par Mme le Ministre au Gouverneur de la région de Sikasso qui à son tour remet à M. Boubacar BAGAYOKO jusqu'à la main M. Kalifa SANOGO, maire de la commune urbaine de Sikasso. Enfin c'est l'orchestre Kéné STARS qui en bénéficiera.

■ OUMOU FOFANA

Côte d'Ivoire : Guillaume Soro réagit à l'annonce d'Alassane Ouattara



L'ancien chef rebelle et ex-Premier ministre Guillaume Soro, en conférence de presse, le 28 janvier 2020 à Paris.

Les réactions se poursuivent suite à l'annonce du président Alassane Ouattara de ne pas briguer un troisième mandat. Après les commentaires saluant la décision du chef de l'État ivoirien, cette fois c'est l'opposition politique qui prend officiellement la parole.

Au message solennel du chef de l'État, l'ex-président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro, a répondu samedi soir par un message tout aussi officiel via sa page Facebook, dans

lequel il minimise l'importance de la déclaration du président : « Cette annonce est destinée à séduire l'opinion publique internationale pour obtenir la bienveillante complaisance de celle-ci et surtout à détourner l'attention du peuple des vrais enjeux, à savoir le tripatouillage de notre Constitution pour assoir le règne d'un clan ad vitam eternam. »

Exilé en France depuis décembre dernier suite à un mandat d'arrêt des autorités ivoiriennes, Guillaume Soro insiste sur le fait qu'il reste bien candidat à la présidentielle d'octobre prochain. Il appelle de nouveau à des élections

inclusives, à la mise en place d'une Commission électorale consensuelle, tout en mettant en garde les électeurs contre la modification de la Constitution à seulement sept mois du scrutin : « C'est à tout le peuple de Côte d'Ivoire que je fais appel. L'heure est à l'union sacrée face au péril qui menace nos libertés et notre nation. »

De leur côté, les autres partis d'opposition, dont le PDCI et le FPI, ont salué par communiqué le retrait du chef de l'État à la course à la fonction suprême, et répété leur hostilité au projet de révision de la loi fondamentale.

Arrestation des leaders du FNDC : Jean-Luc Mélenchon les galvanise

La crise qui secoue la Guinée est suivie de très près dans la sous-région mais aussi à l'international. Depuis plusieurs mois maintenant, le Front national pour la défense de la constitution s'oppose à l'établissement d'une nouvelle loi fondamentale dans le pays. De nombreux hommes politiques et activistes africains et d'ailleurs n'ont pas caché leur soutien à l'endroit dudit front. C'est le cas notamment de Jean-Luc Mélenchon de la France Insoumise.

Jean-Luc Mélenchon, puisque c'est de lui qu'il s'agit, a commenté ce soir l'actualité brûlante en Guinée. L'ex-candidat aux élections prési-

dentielles de 2017 en France a tout d'abord salué le retour dans son pays du journaliste français expulsé de la Guinée par les autorités de Conakry : « J'apprends avec soulagement le retour en bonne santé du journaliste T. Dietrich, arrêté hier par la police guinéenne. Il a informé avec rigueur professionnelle sur la lutte du peuple guinéen pour sa souveraineté », martèle-t-il.

Pour le responsable de la France Insoumise, le fait qu'on reproche au journaliste est non fondé avant d'apporter son soutien à Ibrahima Diallo et Sékou Koundouno arrêtés hier à Conakry : « Accusé stupidement d'ingérence,



il a été arrêté puis expulsé. J'adresse également tout mon soutien aux leaders des mouvements citoyens guinéens également arrêtés hier », a-t-il écrit.

■ MOHAMED LAMINE SOUARÉ

Patrice Beaumelle, ancien adjoint de Renard : Nouveau sélectionneur de la Côte d'Ivoire



L'entraîneur Patrice Beaumelle, ancien adjoint de Hervé Renard en Zambie, en Côte d'Ivoire et au Maroc, a été nommé nouveau sélectionneur ivoirien, a annoncé la Fédération de football (FIF) lors d'une conférence de presse à Abidjan mercredi.

Beaumelle aura pour objectif de qualifier les Eléphants pour la CAN 2021 au Cameroun, a déclaré Sory Diabaté, le premier vice-président de la FIF.

Lieutenant de Hervé Renard pendant des années (Zambie, Angola, USM Alger, Côte d'Ivoire, Lille, Maroc) Beaumelle était resté au Maroc après le départ de Renard. Il a gagné deux Coupes d'Afrique avec son mentor: la CAN 2012 avec la Zambie contre... la Côte d'Ivoire en finale, et la CAN 2015 avec justement la Côte d'Ivoire.

"Quand nous regardons le contexte actuel, il faut prendre quelqu'un qui connaît la maison.

Il s'agit de reconstruire une équipe en intégrant des jeunes joueurs. Patrice Beaumelle, avec Hervé Renard, nous a montré qu'il a cette capacité. Il connaît les cadres - ceux qui ont gagné la CAN avec lui - il sait comment faire passer le message", a expliqué M. Diabaté, qui a aussi souligné l'urgence.

La Côte d'Ivoire (3e du groupe K avec 3 points) accueille Madagascar (1er du groupe avec 6 points) le 27 mars avant de s'y rendre le 31 lors des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN 2021 au Cameroun.

"Si nous faisons le choix d'un entraîneur qui ne connaît pas l'Afrique, nos réalités, notre groupe, nous pensons qu'il aurait du mal à s'adapter. Ce ne sont pas les entraîneurs de renom qui ont manqué, qui nous ont approchés. Nous avons fait le choix de la prudence et de la continuité pour ne pas rater ces deux matches", a-t-il précisé.

"En 2015, quand Renard a décidé de partir, nous l'avons sollicité pour continuer l'aventure. En 2015, il fallait déjà pour nous continuer le travail entrepris avec Hervé Renard mais ça n'a pu se faire. Nous avons gardé de très bons contacts avec Patrice Beaumelle", a-t-il ajouté.

Beaumelle est le 12e sélectionneur français de la Côte d'Ivoire après notamment Paul Gervaudan, Henri Michel, Sabri Lamouchi ou Philippe Troussier.

Le technicien français succède à l'Ivoirien Ibrahim Kamara limogé en février en raison de mauvais résultats.

Les noms des Français Alain Giresse et Albert Cartier, du Portugais Paulo Duarte et même de l'Italien Massimiliano Allegri avaient été cités par la presse ivoirienne.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Une personne voudra vous mettre des bâtons dans les roues. Cela créera des situations complexes dans votre activité. Mais cela ne durera pas longtemps puisque vous saurez montrer les crocs et prouver que vous êtes quelqu'un avec qui on devra compter.

Uranus, cette fois-ci aura bonne presse dans votre maison II. Sa présence en Taureau vous amènera à mixer audace et sécurité. Ses bons effets vous porteront chance pour échelonner les échéances, le temps de vous remettre à flot, ce qui ne tardera pas.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Les échanges avec vos collègues apportent des ennuis. Il règne une atmosphère de rivalité. Un poste ambitionné peut révéler les intentions d'un collègue ! Du changement dans votre service sème la pagaille tout en vous donnant une opportunité d'évolution !

Il y a peu de frais et vous décidez de faire des économies. Des résolutions sont prises. Vous différez vos achats. La sagesse vous accompagne dans cette journée. Pour l'instant, vous gardez confiance en l'avenir. Les revenus stables vous rassurent.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Grâce au bon positionnement planétaire de Neptune dans votre signe, vous serez face à une occasion unique de vous mettre en avant, et d'augmenter de manière significative vos responsabilités. Vous disposerez d'un énorme potentiel pour y parvenir.

Pour agrémenter la décoration intérieure de votre habitation, vous ne ferez pas les choses à moitié. En effet, ami Gémeaux, vous pourrez vous rendre chez un antiquaire. Vous aurez du goût et un portefeuille bien garni... Que demande le peuple !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Redéfinir vos objectifs professionnels peut vous aider à retrouver la motivation qui vous manque. Pourquoi ne pas repenser aux projets que vous aviez fuis un temps, ou envisager une possible reconversion ? Le choix est large. Jetez-vous à l'eau !

On dirait qu'autour de vous tout est propice à la dépense, pile-poil au moment où vous êtes obligé de faire attention à l'argent qui sort de votre porte-monnaie. Pour éviter les tentations, et bien malgré vous, vous décidez de ne pas faire de shopping.



Lion (22 juillet - 23 août)

Entreprenant et super positif dans votre secteur X, Uranus vous donnera des ailes et maximisera vos chances de réussite, avec en prime, une popularité au top ! Vous foncerez, bien décidé à vous impliquer dans ce que vous ferez pour vous faire apprécier.

Mercure sera votre coach en matière financière. Il favorisera vos rentrées d'argent, mais pas seulement. Il vous indiquera aussi de façon intuitive des astuces de gestion pour optimiser votre budget et des plans peu coûteux sur certains de vos achats.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Un collègue peut vous demander de le remplacer. Votre chance professionnelle commence par un inattendu. La journée favorise une masse d'activités en tout genre. Heureusement, votre énergie est extraordinaire. Vous êtes capable d'abattre beaucoup de travail !

Essayez de refaire une trésorerie. La prudence continue à s'imposer. Vous avez les pieds sur terre. Exceptés des coups de coeur, vous limitez vos dépenses. Elles concernent la décoration et votre mise en beauté. Après tout, vous désirez vous faire plaisir !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Si, dans votre travail, vous êtes en litige, vos adversaires, le mot n'est pas trop fort, pourront chercher à vous mettre en défaut. Ami Balance, un conseil : ce ne sera pas le moment de bâcler vos tâches ! Sinon, vous subirez l'effet boomerang...

À cause de finances moins florissantes que prévu, vous perdrez de votre superbe... Vous subirez la fameuse théorie des dominos ! Moins d'argent, plus de tensions... Tensions dans le couple, tensions au travail, tensions avec tout le monde ! La totale...



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Si vous avez joué au bluff avec l'un de vos collègues de bureau, la situation risque de se retourner contre vous. Assumez sans vous voiler la face. Posez cartes sur table en ayant une bonne discussion. On ne peut pas vous en tenir rigueur.

Les astres vous demandent d'être prévoyant avec les dépenses. Vous ne pouvez pas vous permettre de jeter votre argent par les fenêtres. Aujourd'hui, cher natif, vous devez compter votre argent avant de le dépenser, a contrario, toujours les problèmes.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Il y aura une certaine pression, d'autant plus que les contretemps s'accumuleront, mais vous ferez preuve d'inventivité et d'une grande capacité à retomber sur vos pattes. Ce dont vous devrez vous méfier sera de l'attitude peu conciliante de certains.

Les aspects planétaires vous aideront à mettre en avant votre sens de la débrouillardise pour stabiliser vos finances. Une fois vos besoins ciblés, vous mettrez le holà sur des dépenses inutiles, sans pour autant vous interdire une petite folie.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Gagner plus vous attire. Vos compétences sont peu exploitées et cela vous irrite ! Vous multipliez les démarches pour avoir un meilleur salaire. Faites-les en vérifiant les détails. Un piège pourrait se cacher dans une proposition de travail.

Il est essentiel de garder des économies. Les frais sont importants. Vous devez faire attention aux dépenses inutiles. Un coup de coeur reste possible pour des articles de voyage. Comparez tout de même les tarifs ! Ne craquez pas sur le plus cher.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous aurez un nouveau cahier des charges à respecter avec un rôle mieux défini qu'à l'accoutumée à jouer... Ami Verseau, profitez-en pour vous spécialiser. Ami Verseau, votre réussite actuelle parle en votre faveur. C'est le moment où jamais...

Dans le sillage de vos finances, de nouvelles pistes se dessineront. Jupiter vous tirera l'oreille si votre budget s'éparpille aux quatre vents. De son côté, Saturne vous réclamera encore plus d'économies. Elles permettront de dénouer certaines situations.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous brillez par vos bonnes idées, on apprécie votre savoir-faire et vos compétences, malgré cela, vous n'êtes pas suffisamment satisfait, des doutes sont toujours présents. Heureusement, parmi vos collègues vous trouvez du soutien, c'est réconfortant.

Vous comptez sur un remboursement pour renflouer vos finances et rééquilibrer la balance. Ce n'est pas dit que cette somme arrive sur votre compte aujourd'hui, par contre une nouvelle vous donne bon espoir. Ouf ! Vous voilà soulagé.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA